

---

## Jalons pour une histoire du costume commun

L'exemple de Meaux (1590-1670)

**Micheline Baulant**

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/histoiremesure/107>

DOI : [10.4000/histoiremesure.107](https://doi.org/10.4000/histoiremesure.107)

ISSN : 1957-7745

### Éditeur

Éditions de l'EHESS

### Édition imprimée

Date de publication : 2 janvier 2001

Pagination : 3-56

ISBN : 2-222-96709-0

ISSN : 0982-1783

### Référence électronique

Micheline Baulant, « Jalons pour une histoire du costume commun », *Histoire & mesure* [En ligne], XVI - 1/2 | 2001, mis en ligne le 15 novembre 2005, consulté le 02 juin 2022. URL : <http://journals.openedition.org/histoiremesure/107> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/histoiremesure.107>

---

Ce document a été généré automatiquement le 2 juin 2022.

© Éditions de l'EHESS

---

# Jalons pour une histoire du costume commun

L'exemple de Meaux (1590-1670)

Micheline Baulant

---

## NOTE DE L'ÉDITEUR

Quelques semaines avant sa disparition, Micheline Baulant avait proposé à *Histoire & Mesure* un texte sur le vêtement au XVII<sup>e</sup> siècle, conçu, élaboré et écrit à partir d'un corpus d'inventaires après décès de la région de Meaux, en Brie. Elle entendait ainsi collaborer pour la seconde fois avec la revue après l'article qu'elle lui avait donné dès 1989, dans l'un de ses premiers numéros (« L'appréciation du niveau de vie. Un problème, une solution », IV, n° 3/4, pp. 267-302).

Aujourd'hui, douze ans après, c'est avec fierté et émotion qu'*Histoire & Mesure* publie ce nouveau texte que l'on lira comme un apport fondamental pour notre connaissance des conditions de vie à l'époque moderne. Il s'agit, en effet, d'une contribution fouillée, informée et scrupuleuse à l'histoire du costume, riche d'une multitude d'informations et de révélations sur les types de vêtements, leurs matériaux et leur couleur. Il est donc bien dans l'esprit de l'auteure, toujours soucieuse d'analyser, de décrire et de chiffrer, documents à l'appui, les phénomènes historiques pendant un demi-siècle de recherches sur les sociétés préindustrielles.

- 1 La plupart des histoires du costume concernent la noblesse avec, au mieux, quelques pages sur le costume bourgeois et quelques lignes sur le costume populaire et paysan. Il faut en excepter, bien entendu, les travaux de Daniel Roche<sup>1</sup>. Mais ses ouvrages concernent la fin du XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècles. Il reste donc un vaste champ à jalonner.
- 2 J'ai utilisé le terme de « costume » en m'appuyant sur la définition du *Petit Robert* : « Pièces d'habillement qui constituent un ensemble » car c'est cet aspect d'ensemble que j'ai voulu privilégier. À l'inverse de « vêtement » et surtout d'« habit » qui désigne tantôt un ensemble de vêtements, tantôt une pièce particulière, « costume » a

l'avantage de ne pas être utilisé dans les documents notariés, ce qui évite bien des confusions.

- 3 « Costume commun » est employé au sens où l'on dit dénominateur commun. J'ai essayé, en effet, de dégager les traits communs à tous les hommes puis à toutes les femmes, quitte à réintroduire ultérieurement les distinctions entre les différentes catégories sociales. L'expression paraît préférable aux appellations de costume populaire, costume bourgeois, difficiles à définir. Où commence le peuple, où finit la bourgeoisie ?
- 4 Ce travail est fondé sur l'analyse d'une collection d'inventaires mobiliers de Meaux. Meaux n'était qu'une petite ville. C'est un avantage car on peut suivre, même en l'absence d'indications précises, une partie des familles de notables, de marchands ou d'artisans divers. Meaux possède un autre atout : sa proximité de Paris. Les tissus que les marchands proposaient à leur clientèle venaient en partie de Paris et les allées et venues étaient assez fréquentes pour qu'on puisse parier sur des manières de s'habiller analogues dans la capitale et dans la petite ville, toutes proportions gardées. C'est aussi un inconvénient : il ne subsiste à Meaux qu'un nombre limité d'inventaires. Il n'était donc pas question de procéder à une sélection. L'échantillon, constitué de tout ce qui a pu être consulté dans les archives de Seine-et-Marne est relativement homogène. Pas de haute noblesse, au mieux des écuyers ou des conseillers du roi, pas non plus de grosses fortunes, pas de financiers ni de riches négociants.
- 5 Le choix de son point de départ chronologique est lié aux conditions de conservation des documents. Avant 1590, les inventaires briards sont trop rares. En fixer le terme était plus délicat. Le costume évolue lentement ; à mesure qu'une transformation est acquise, d'autres se dessinent. Mener la recherche jusqu'aux années 1660-1670 était une solution d'autant plus raisonnable que les inventaires recueillis pour cette période sont assez nombreux<sup>2</sup>.
- 6 Le but de l'entreprise est de donner un cadre solide aux recherches ultérieures sur le costume commun dans les trois domaines où les inventaires excellent : le type de vêtements portés par les uns et les autres, les tissus et matériaux employés pour leur confection et les couleurs dans lesquelles ils ont été réalisés.
- 7 Après quelques indications sur les sources utilisées, je décrirai le costume des habitants de Meaux à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, tel qu'il peut être reconstitué à partir des inventaires mobiliers, avant d'examiner comment il s'est transformé au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, jusqu'aux années 1661-1670.

#### 1. Sources et méthode

- 8 Les historiens qui utilisent les inventaires mobiliers savent que l'inventaire exhaustif n'existe pas. Mais les lacunes concernant le vêtement se distinguent par leur nombre et leurs caprices. L'usage était que, dans l'inventaire d'une communauté, une partie des vêtements du survivant échappât au relevé, soit parce qu'il les portait, soit que son contrat de mariage (ou la coutume) lui donnât droit à certaines reprises. Il y avait parfois d'âpres discussions sur ce qu'on concédait à la veuve pour son « habit ». En fait, les règles n'étaient pas toujours respectées. Certains inventaires ne mentionnent que des chemises, des bijoux ou une paire de vieux souliers et d'autres, fort nombreux, où ces articles manquent. Il faut se garder de conclure que seuls les hommes et les femmes dont les inventaires mentionnent des bas ou des souliers en possédaient. Peut-on imaginer, qu'à « L'Ours », la principale auberge de Meaux, Marie Doucet, femme de

l'hôtelier ait accueilli sa clientèle distinguée jambes et pieds nus<sup>3</sup> ou que la jeune Elisabeth Régnier ait épousé son fiancé, un écuyer, dans le même appareil alors qu'elle apportait avec ses vêtements des mouchoirs, des cornettes, des coiffes et plusieurs paires de gants ? On doit aussi faire preuve de prudence quand on constate que le nombre ou la fréquence de telle ou telle pièce de vêtements, les caleçons par exemple, ou les tabliers, a augmenté d'une époque à l'autre. Mais cette prudence ne doit pas conduire au rejet d'une source qui reste exceptionnelle. Ainsi les corrélations sont souvent probantes. Si toutes les robes de pout-de-soie qu'on découvre appartenaient à des femmes présentant un certain nombre de caractéristiques communes (milieu social, âge, richesse), on peut, sans grand risque, lier les unes aux autres.

- 9 Les inventaires mobiliers recensent parfois des meubles, du linge, des objets neufs, mais bien plus souvent des articles usagés, voire usés. Les vêtements n'échappent pas à la règle. On trouve souvent dans la garde-robe de personnes âgées, surtout de femmes, des vêtements passés de mode. Il n'était guère dans les habitudes des Meldois de jeter ou de donner leurs vieux vêtements, et les gens aisés éprouvaient encore moins le besoin de faire de la place dans leurs coffres ou de tirer quelque argent de vêtements dont ils n'avaient plus l'usage. En fait, il est difficile de distinguer ce qui était réellement au rebut de ce qui était encore porté. Sans doute, dans sa boutique ou derrière son étal au marché, la femme du boulanger ou de l'épicier souhaitait-elle se montrer pimpante, sans doute hommes et femmes soignaient-ils leur apparence pour aller à la messe, par exemple, mais les mêmes n'enfilaient-ils pas avec un certain soulagement de vieux vêtements bien avachis dans l'intimité de leur demeure ou des tenues usées et crasseuses pour exécuter certains travaux salissants ? Aussi, pour ne pas accroître la confusion et mieux mettre en évidence les évolutions, j'ai travaillé sur des périodes courtes de dix ans. Le nombre de garde-robes reconstituées pour chacune de ces périodes est très inégal et je ne comparerai donc que des pourcentages (ou des moyennes par inventaire).
- 10 Ce n'est pas la seule difficulté qu'offrent les sources écrites à cette époque. Il existe un important problème de vocabulaire pour lequel même le Dictionnaire de Furetière n'est pas d'un grand secours. La cotte, le corset, la jupe n'étaient pas une cotte, un corset, une jupe au sens où nous l'entendons et le « collet » n'était pas un col. Et qui peut dire exactement à quoi ressemblaient à telle date les grègues, les chausses ou le « garde-robe » ? À quoi correspondait telle ou telle couleur, tel ou tel tissu ? La serge, le treillis désignaient, à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, des matériaux dont la qualité et même l'aspect ont pu changer au cours du siècle.
- 11 Pour conserver à la recherche un caractère relativement concret, il est difficile de ne pas se référer aux images ; les inventaires renseignent utilement sur la composition des garde-robes et sur les tissus utilisés pour les différentes pièces de vêtements, mais n'apportent pas grand-chose sur les formes. Bien entendu l'enquête a été faite<sup>4</sup>, mais il n'est pas question d'exposer ici de façon détaillée les problèmes posés par l'utilisation de l'iconographie. La critique doit être minutieuse car les gravures qui constituent la source la plus intéressante pour le « costume commun » posent des problèmes complexes. J'en évoque quelques-uns.
- 12 Problèmes de date, d'abord. Un nombre important de gravures ne sont pas datées et, même quand il s'agit d'artistes renommés dont les œuvres sont les mieux connues, des zones d'ombres subsistent<sup>5</sup>. Naturellement, il faut prendre garde aux nombreuses rééditions, recopies, ré-appropriations.

- 13 Il faut tenir compte aussi de la provenance. De nombreuses gravures, non signées, ne portent que l'« excudit » de l'éditeur. Celui-ci peut être propriétaire de gravures d'origine variée. Surtout si, comme c'est souvent le cas au début du XVII<sup>e</sup> siècle, il est originaire d'Allemagne ou des Flandres<sup>6</sup>.
- 14 Enfin, il est souvent difficile d'identifier ce que représentent les œuvres peintes ou gravées du XVII<sup>e</sup> siècle (et du XVI<sup>e</sup> siècle) et de les classer dans une catégorie. À côté des allégories en tous genres qui ont été un des succès de l'édition parisienne dans les années 1630 et 1640, *les Mois, les Saisons, les Arts libéraux* sortis des ateliers des Leblond, Mariette et autres, il y a les *Hommes qui présentent un miroir à une femme ou jouent de la guitare* et surtout les *Femmes filant, cousant, donnant à manger à une perruche* dont on ne sait trop s'il s'agit de dames, de petites bourgeoises ou de courtisanes.
- 15 De façon générale, le rapport au réel d'archives notariales ou judiciaires n'a rien à voir avec celui que peuvent entretenir des créations « artistiques ». L'archive enregistre une description ou un témoignage qu'on estime honnête, une promesse qui semble sérieuse, même si, à l'épreuve, la description se révèle infidèle, le témoignage mensonger, la promesse jamais tenue. L'œuvre artistique n'a pour finalité que de plaire avec pour seule contrainte de demeurer intelligible. Le public doit pouvoir identifier son roi, le jeune gentilhomme, le marchand de moutarde, la mère maquerelle, la porteuse d'eau. Malheureusement une partie des clés a été perdue.

## 2. La situation à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle Le costume masculin

- 16 Pour la période 1591-1600, j'ai pu réunir 42 garde-robes masculines plus ou moins complètes qui permettent de donner une base chiffrée à l'étude du costume meldeois. Le tableau 1 rassemble les principaux vêtements masculins mentionnés durant cette décennie<sup>7</sup>. Les vêtements destinés au même usage ont été regroupés.
- 17 En cette fin de siècle, la tenue habituelle de l'homme adulte<sup>8</sup> consistait dans l'ensemble pourpoint et chausses<sup>9</sup> (ou leurs doublets). C'était le cas depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, date à laquelle son adoption avait provoqué un scandale<sup>10</sup>. Cet ensemble était complété par le manteau qui tenait une place de premier plan dans le costume masculin.
- 18 Les pourpoints étaient des vêtements légers. Près d'un quart d'entre eux étaient en tissus de soie et 40 % en toiles. Ils étaient souvent pourvus d'une doublure, de toile ou de serge faisant contraste avec l'endroit du vêtement, doublure rouge, verte ou bleue pour un pourpoint noir, mais noire pour un vêtement « tanné » ou feuille morte. Le type et la qualité du décor, découpes, crevés, bouillonnés étaient, bien entendu, fonction du niveau social, de la richesse et du goût de son propriétaire. Les inventaires de Meaux en décrivent peu.

Tableau 1. Le vêtement masculin à Meaux (1591-1600)

	A	B	C	D	E
Pourpoint	35	83	90	2,57	7
Jupe	18	43	23	1,28	3
Jupon	5	12	5	1,00	1

Collet	10	24	11	1,10	2
Colletin	8	19	12	1,50	3
Chausses	30	71	84	2,80	16
Hauts-de-chausses	17	40	37	2,18	7
Grègues	5	12	8	1,60	3
Manteau	37	88	66	1,78	4
Robe	9	21	12	1,33	3
Chapeau	28	67	44	1,57	3
Chemises	38	90	461	12,13	33
Caleçon	6	14	7	1,17	2
Bas-de-chausses	27	64	73	2,70	8
Bas	7	17	11	1,57	4
Souliers	7	17	11	1,57	3
Bottes	3	7	4	1,33	2

A) nombre d'inventaires où apparaît un vêtement.

B) pourcentages d'inventaires où apparaît un vêtement.

C) quantité totale de vêtements de ce type.

D) quantité moyenne par inventaire.

E) quantité maximale trouvée dans un inventaire.

- 19 Les documents meldeois mentionnent deux autres vêtements de buste assez répandus : la « jupe », héritière de l'antique « gippon » et le collet. Le « jupon » et le « colletin », moins souvent cités, en étaient probablement des variantes.
- 20 Le collet (à ne pas confondre avec le collet de velours ou de toile qui n'était qu'un col de dimension plus ou moins importante) était une sorte de gilet peut-être emprunté à l'équipement militaire. Les deux tiers étaient en cuir (buffle ou maroquin), mais il en existait aussi en drap ou en taffetas, de même qu'on relève quelques pourpoints de buffletin ou de peau de chamois. Les colletins mentionnés, au contraire, étaient de drap ou de serge. De toute façon, il s'agit de vêtements assez proches pour que l'inventaire d'un tailleur en 1594 ait parlé de pourpoint « façon de colletin ».
- 21 Avant 1600, la jupe figure dans presque la moitié des inventaires. C'était donc un vêtement courant. Plus coûteuse que le pourpoint<sup>11</sup>, en tissu plus épais et sans doute plus longue, elle était généralement pourvue de manches. Elle se portait au lieu du

pourpoint ou sur le pourpoint. Agrippa d'Aubigné attribue au baron de Foeneste (publié en 1617-1620) :

« un habit qui estoit d'une paire de bottines fourrées de peau de lièvre, un haut de chausse de veloux cramoisi rouge, un pourpoint de satin bleuf, par dessus une jupe sans manche de demi-ostade ».

- 22 À Meaux, jusque peu avant 1600, il n'est pas question de hauts-de-chausses, mais de chausses. Ce terme est ensuite réservé aux bas-de-chausses. Quelle que soit la dénomination utilisée, c'est le vêtement qui, à cette époque, revêt les formes les plus diverses, formes qui coexistent par moments et parfois disparaissent pour reparaître plus tard. Dans les années 1590, à côté des chausses au genou les plus fréquentes, les inventaires relèvent des chausses courtes et découpées : les « grègues » (ou « gargaches »), attestées aussi bien chez le prévôt des maréchaux que chez des marchands ou des maîtres artisans et, chez un tailleur, une paire de chausses « façon de wallonne » à bandes de velours et garnies de canons de taffetas et des chausses « à la provençale » qui, d'après Cotgrave, sont longues. C'est le vêtement pour lequel les Meldois se permettent le maximum de fantaisie, l'un des rares avec le bas-de-chausses à être parfois rouge et celui qui, selon les inventaires, est le plus souvent décoré, de passements, de galons, de « tavelles », de « pratiques »...
- 23 La proportion d'inventaires qui répertorient un manteau montre qu'il constitue un élément indispensable du costume pour toutes les classes de la société. Et le témoignage des gravures contemporaines recoupe à cet égard les indications des inventaires. Les manteaux étaient nombreux à Meaux, près de deux en moyenne par inventaire pour cette décennie. C'est ce que possédaient le maître foulon ou le tavernier de l'échantillon. Le boulanger, le cabaretier en disposaient de trois et le marchand de drap et le maître armurier (excellent métier à l'époque) en avaient quatre. Ces chiffres constituent un minimum, puisque les inventaires présentent presque toujours des lacunes<sup>12</sup>.
- 24 À la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, 95 % des manteaux étaient de drap. Les trois quarts étaient noirs, mais la gamme des autres couleurs relevées était assez ouverte, du feuille morte au rose sèche (après enquête, le rose sèche est une nuance de violet rougeâtre) en passant par le tanné, le gris, le bleu et le vert.
- 25 Le modèle le plus répandu était le manteau doublé, bordé de passements ou de galons de soie et pourvu d'un col de velours ou doublé de velours. En outre, les inventaires de Meaux mentionnent de petits manteaux, « de demi-aune de long », par exemple, et même quelques « longs manteaux ». Le manteau long accompagnait les robes, robes ecclésiastiques, robes de gens de robe ou robes de l'homme mûr ou âgé. Mais il était aussi mieux adapté à certaines circonstances comme les enterrements. La gravure de Bosse *Ensevelir les Morts* (des *Œuvres de miséricorde*) montre une partie des hommes qui suivent le convoi, vêtus de manteaux descendant jusqu'aux chevilles. Et la dernière tenue de Mathaeus Schwarz, cet étonnant banquier qui a fait représenter les costumes qu'il a portés tout au long de sa vie<sup>13</sup> était un manteau long porté à l'enterrement d'Anton Fugger.
- 26 Le chapeau était un élément également indispensable du costume masculin : l'homme de cette époque n'aurait su aller tête nue. Il avait un chapeau, souvent même plusieurs chapeaux. C'était même une de ses prérogatives ; la femme ne portait pas de chapeau. Ce privilège était partagé par les petits garçons. Dans les tableaux de famille, le petit enfant encore en robe qui porte un chapeau est à coup sûr un petit garçon.

L'importance du chapeau est confirmée par le nombre d'inventaires qui en relèvent. Alors qu'il ne s'agit, en principe, que d'un accessoire, il s'en trouve dans les deux tiers des inventaires, quatre fois plus que des souliers. Le type courant à Meaux semble avoir été le chapeau de feutre noir, doublé de velours ou de taffetas et garni d'un cordon de crêpe, même si les documents en mentionnent quelques autres, « à la vieille mode ».

- 27 Le costume masculin était complété par des souliers<sup>14</sup> et par des bas ou plus généralement des bas-de-chausses. À cette époque, ceux-ci étaient encore en majorité en drap ou en serge (30 % en estame, c'est-à-dire en maille).
- 28 Quoique les chemises n'apparaissent que dans 9 inventaires sur 10, il est manifeste que tout le monde en portait et que certains en possédaient une quantité importante. La plupart de ces chemises étaient de toile de chanvre ; quelques-unes étaient agrémentées de fraises ou de « renvers ».
- 29 Pour en savoir davantage, il faut recourir aux sources iconographiques. Certes les troubles de l'époque, la guerre civile, le siège de Paris n'étaient pas très favorables à l'épanouissement des Beaux-Arts. On peut voir toutefois au Musée Carnavalet deux grands tableaux représentant une procession de la Ligue et l'on dispose d'assez nombreuses gravures conservées au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale.
- 30 Ils confirment d'abord la coexistence du pourpoint et de la jupe au tournant du siècle. Ainsi, sur l'un des tableaux ayant pour sujet la procession, le tambour arbore un pourpoint tailladé et son voisin porte une jupe. Et sur une gravure figurant *les Porteurs de grain*, due à Thomas de Leu, l'un d'eux porte une jupe. La jupe descend à mi-cuisse ou même jusqu'au genou.
- 31 Le pourpoint était alors court, rigide, coupé en pointe et fermé sur le devant, du haut en bas, par des lacets ou de préférence par une rangée de petits boutons. À l'époque, on le portait rigoureusement fermé (sauf dans l'effort). Le pourpoint se terminait par une basque très courte, le plus souvent composée d'éléments rectangulaires qui se recouvraient partiellement : « les tassettes »<sup>15</sup>. Parfois, pourtant, la basque semble faite d'une seule bande et dans quelques cas réduite à une sorte de galon plus ou moins décoré. Les gravures ou les portraits d'époque montrent une emmanchure presque toujours soulignée par une sorte de volant ou de bourrelet, et le tissu de la manche semble différer de celui du corps du vêtement.
- 32 Les grègues et les hauts-de-chausses découpés très courts semblent réservés à certaines circonstances. On en voit sur les tableaux qui représentent des bals ou sur les portraits d'Henri III ou de ses courtisans. Mais, sur la gravure de Thomas de Leu, on remarque que deux des porteurs de grains en portent aussi<sup>16</sup>.
- 33 Les hauts-de-chausses au genou pouvaient être tout droits avec juste une petite fente d'aisance à hauteur du genou, à l'extérieur ou à l'intérieur. Cette forme réapparaît de temps à autre, au moins jusqu'en 1680<sup>17</sup>. Le haut-de-chausses serré sous le genou, le plus fréquent, se maintient de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle à la mi-XVII<sup>e</sup>. Dans une gravure<sup>18</sup> intitulée *Chambre garnie à louer*, l'homme qui heurte à la porte d'une dame vénale en montrant son sac d'écus porte un haut-de-chausses qui ressemble comme un frère à ceux d'une série de gravures satiriques de 1645.
- 34 Le manteau tombait généralement droit depuis les épaules. Il semble dériver de la cape apparue à la mi-XVI<sup>e</sup> siècle. Dans le costume de cour, la cape était courte ou même très courte. Mais il en existait une version plus rustique comme le « manteau de reître » du *Gentilhomme campagnard* de Guillaume Desprez, par exemple<sup>19</sup>. Les luxueux manteaux

conservés dans les musées étaient coupés en forme de cercle ou de demi-cercle<sup>20</sup>. C'était sans doute aussi le cas des manteaux ordinaires. Les effigies de pierres tombales d'églises d'Île-de-France, relevées par Guilhermy, en témoignent<sup>21</sup>.

- 35 Le manteau à longues manches pendantes, froncées à l'épaule, des années 1560 a disparu. Le bras en sortait par une ouverture prévue à cet effet à la hauteur du coude. Disparus aussi les manteaux pourvus de manches qu'on n'enfilait pas comme celui que portent l'amiral Coligny et ses frères sur la gravure de M. Duval<sup>22</sup>. Ces manches inutiles et inutilisables apparaissent longtemps dans le costume d'enfant, notamment en milieu flamand<sup>23</sup>.
- 36 Le manteau se portait presque partout, non seulement en voyage ou dans la rue, dans les cérémonies, à l'église, mais même au bal ou au cabaret. Il n'était absent qu'à table ou au travail. Encore était-ce surtout vrai pour les métiers « mécaniques ». Le manteau des musiciens apparaît nettement dans la plupart des bals<sup>24</sup>. Le témoignage des inventaires mobiliers se révèle important car si l'imagerie montre le serrurier, le dentiste, le couturier, le pâtissier, le fourbisseur en train de travailler sans manteau, les documents prouvent qu'ils n'en manquaient pas.
- 37 Le manteau occupait à cette époque et a longtemps occupé une place à part dans le costume. Seul vêtement drapé de la garde-robe masculine, il est le plus expressif, celui qui permet le plus de jeux de scène avant même que, sous Louis XIII, la mode ne codifie la manière de le porter. Si le manteau gênait, on le jetait ou on l'accrochait n'importe où. Cotgrave cite l'expression « cœur content et manteau sur l'épaule ».
- 38 Le témoignage de l'iconographie, qui montre les hommes coiffés de chapeaux en presque toutes les circonstances, recoupe celui des textes. On porte en effet un chapeau (ou un bonnet) même en travaillant ou en mangeant et, s'il convient de se découvrir en saluant une dame, au passage d'une procession, en entrant dans une église ou devant le roi, différents tableaux montrent des danseurs évoluant chapeau sur la tête ou des intérieurs d'église où passent des hommes, tête couverte. Une gravure de Bosse intitulée *Vêtir ceux qui sont nus* montre même un jeune valet en train d'apporter une pile de chapeaux. Procurer un chapeau à son prochain est aussi utile (et méritoire) que lui fournir des chaussures.
- 39 À la fin du siècle, les chapeaux à calotte haute à bords moyennement larges constituaient le modèle dominant. Dans les tableaux représentant les processions de la Ligue, les chapeaux sont portés le bord relevé sur le devant ou pliés en trois à la façon d'un tricorne. Mais ils coexistent avec des chapeaux plus ronds à petits bords, presque des melons, et avec des bérets, peut-être ecclésiastiques, rappelant ceux qui étaient à la mode en 1560, ou encore des bonnets très hauts.

Le costume féminin

- 40 Durant les années 1591 à 1600, 71 garde-robes féminines, plus ou moins complètes, ont été reconstituées (cf. Tableau 2). Comme pour les hommes, les vêtements d'usage analogue ont été regroupés. En outre, les dames de Meaux ayant l'habitude de démonter et remonter leurs vêtements, les inventaires mentionnent d'assez nombreuses moitiés de vêtements qui figurent dans le tableau à la suite des vêtements complets<sup>25</sup>.

Tableau 2. Le vêtement féminin à Meaux (1591-1600)

	A	B	C	D	E
Robe	41	58	65	1,59	6
Bas de robe	6	8	7	1,17	2
Corps de robe	8	11	18	2,25	5
Corset	50	70	87	1,74	5
Bas de corset	8	11	9	1,13	2
Corps de corset	7	10	10	1,43	3
Cotte	3	4	8	2,67	5
Bas de cotte	3	4	8	2,67	3
Corps de cotte	2	3	7	3,50	5
Chemisette	34	48	50	1,47	3
Plisson	10	14	12	1,20	2
Garde-robe	54	76	102	1,89	4
Corps	59	83	161	2,73	13
Tablier	57	80	137	2,40	8
Chaperon	50	70	86	1,72	4
Bonnet	37	52	61	1,65	5
Chemises	50	70	400	8,00	23
Manches	30	42	51	1,70	5
Bas-de-chausses	16	23	20	1,25	2
Chausses	14	20	28	2,00	6
Bas	3	4	5	1,67	3
Souliers	12	17	16	1,33	2

Pantoufles	10	14	16	1,60	3
------------	----	----	----	------	---

- A) nombre d'inventaires où apparaît un vêtement.  
 B) pourcentages d'inventaires où apparaît un vêtement.  
 C) quantité totale de vêtements de ce type.  
 D) quantité moyenne par inventaire.  
 E) quantité maximale trouvée dans un inventaire.

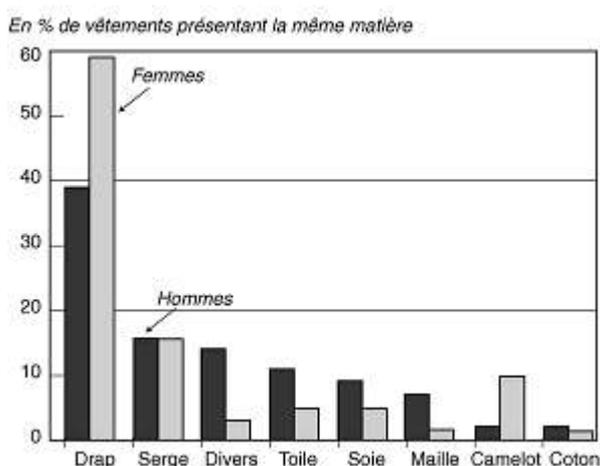
- 41 Prenons la femme au saut du lit. Très peu d'inventaires à cette époque mentionnent du linge de nuit et jamais de chemise de nuit. On trouve chez les femmes les plus riches et dans les inventaires les plus complets quelques corps de nuit, des collets, des cornettes, des bonnets de nuit (en drap) et même un manteau de nuit. Cependant l'usage de dormir en chemise, et non tout nu comme au Moyen Âge, était en voie de se généraliser.
- 42 Le premier vêtement revêtu le matin était la chemise. La chemise de femme était très longue avec des manches et pourvue d'un petit col droit ou rabattu. À Meaux, la plupart étaient en toile de chanvre, même celles des femmes qui portaient des robes de soie. Le chanvre pousse dans la région. Les chemises les plus grossières étaient en toile d'étaupe. Plus tard, on distinguera fin chanvre ou cœur de chanvre et gros chanvre. Pas de culotte, de haut-de-chausses, de caleçon. C'est une constante depuis le Moyen Âge au moins jusqu'à la Révolution.
- 43 Le costume féminin était constitué d'une superposition d'éléments et l'est resté longtemps. En général, cependant, son architecture était moins compliquée que celle du costume élégant décrit par les historiens. À la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, il se composait de vêtements longs, la robe ou, à défaut, l'ensemble corps et garde-robe qui en tenait lieu, l'une ou l'autre portés sur une cotte, un corset ou une chemisette.
- 44 En majorité, les Meldoises possédaient une robe ; c'était la pièce la plus coûteuse des garde-robes. La robe était portée par des épouses de procureurs ou d'avocats, mais aussi par des femmes de marchands ou d'artisans à l'aise comme les tonneliers ou les potiers d'étain. Même des femmes de mariniers, de tailleurs de pierre, de maçons ou d'ouvriers en laine en possédaient. Parmi les descriptions détaillées de robes qu'on trouve dans les inventaires, on peut citer celle d' :
- « une robe courte de drap noir garencé, garnie d'un corps de pareil drap à manches unyes, doublée de bougran noir, bandée d'un gect de trippe de velours par en bas, le corps par en haut de velours : 3 écus »
- 45 qui appartenait à la femme d'un petit marchand mercier<sup>26</sup>. Ces robes se ressemblaient beaucoup : les trois quarts étaient en drap, y compris le « corps ». Elles étaient sans doute toutes noires, couleur qui s'est maintenue longtemps à Meaux. Leur décoration dépendait du rang social de la femme, de son âge et, bien entendu, des circonstances. Elle était à base de velours noir coupé en bandes étroites appliquées sur le corsage, les manches et le bas des robes. La trippe de velours (sorte de velours de laine) constituait un décor moins coûteux pour les petites bourses ou les vêtements moins prestigieux (le corset, le garde-robe) ou servait à protéger le bas des vêtements longs<sup>27</sup>. En revanche, leur valeur pouvait varier sensiblement. La robe de drap noir mentionnée plus haut ne valait que 3 écus (soit 9 livres), celle en taffetas d'Isabelle Chabouille, veuve d'un avocat au Parlement, en valait 15 et une robe de velours, en bon état, pouvait atteindre 100 livres.

- 46 La robe n'était pas coupée d'une seule pièce à la différence de la classique robe médiévale avec son décolleté en ovale dégageant le cou et la naissance des épaules. On distinguait le corps, c'est-à-dire le corsage, et le bas, c'est-à-dire la jupe. Celle-ci était gonflée par un vertugadin, plus souvent par un bourrelet. Les plus élégantes devaient laisser entrevoir le vêtement de dessous, soit en relevant avec grâce la jupe, soit en l'ouvrant sur la cotte. L'ouverture était parfois soulignée par une sorte de galon ou de bande de velours, mais on pouvait la maintenir fermée, par exemple à l'aide de petits nœuds<sup>28</sup>.
- 47 Le plus souvent le corsage était du même tissu que le bas. Quelques inventaires distinguent des corps « à haut collet », les plus fréquents, des corps « à assiette » et des corps « à mougons ». Certains étaient échancrés sur une chemise ou une guimpe. Ils dessinaient une pointe bien marquée sur la jupe, souvent soulignée par une sorte de biais. Le dessin analogue à celui des pourpoints marquait et affinait la taille. Certains semblent fortement baleinés ou rendus rigides de toute autre manière, ce qui donnait aux femmes qui les portaient une silhouette curieusement rejetée en arrière. On peut espérer que ces carcans étaient réservés à des tenues de parade (bals, portraits).
- 48 Les manches pouvaient être garnies de velours noir au poignet ou de bandes de velours ou tout unies. Les longues manches pendantes n'étaient sans doute plus très à la mode à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. En revanche, les grosses manches froncées à l'épaule étaient portées dans toutes les classes de la société<sup>29</sup>, des princesses comme des grandes dames<sup>30</sup> à la porteuse d'eau de la place de Grève en passant par de pieuses femmes comme Marie du Drac<sup>31</sup>. Il y avait seulement des variantes : manches brodées et matelassées pour les unes, rapiécées pour les autres.
- 49 Certains inventaires donnent des indications sur la doublure. En frise, en serge ou en revêche, la doublure rendait la robe plus chaude ; en bougran, elle lui donnait de la tenue ; en toile, elle la rendait peut-être, quoique la robe ne fût pas en contact direct avec la peau, plus agréable à porter. Ces doublures étaient généralement noires.
- 50 Si l'on n'avait pas de robe ou si l'on désirait ménager la seule qu'on possédât, on portait l'ensemble corps et garde-robe<sup>32</sup>. Aucun vêtement n'apparaît en plus grande quantité ni dans plus d'inventaires que le corps. Ce qui est d'autant plus remarquable qu'il faut y ajouter un certain nombre de corps de robe, corps de corset ou corps de cotte (amovibles ou décousus en fin de carrière pour être remontés différemment). Les documents montrent leur forte ressemblance avec les corps de robes. 78 % d'entre eux étaient de drap et les 4/5 de ceux dont la couleur est indiquée étaient noirs. Ils étaient généralement pourvus de manches et les variétés mentionnées sont les mêmes : corps à haut collet, corps à « mougons », corps « à assiette » à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, puis corps dits « carrés ». Leur décor était semblable, bandes de velours sur le devant et aux poignets.
- 51 Ce corps accompagnait éventuellement le corset mais servait surtout de haut au garde-robe, qui à ce moment n'était pas encore une sorte de tablier, comme le dit Furetierre, mais une véritable jupe. La diffusion de ce vêtement est attestée par le nombre d'inventaires où il apparaît (les trois quarts d'entre eux), la quantité que chacune possédait (plus que de robes ou de corsets) et la qualité substantielle des descriptions (matière, doublure, bordures). Les vieux vêtements en effet étaient généralement mentionnés sans détails.

- 52 À la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, le corset, la chemisette et la cotte étaient encore des vêtements longs proches de ce qu'ils étaient au Moyen Âge, c'est-à-dire des robes de dessous. Ils comportaient, comme la robe, un corps, et un bas, souvent de tissus différents et parfois de couleur différente. Les inventaires ne mentionnent de manches ni pour les uns ni pour les autres, contrairement aux robes. Le corset pouvait aussi se porter directement sur la chemise et sans être recouvert par un vêtement de dessus. Il apparaît lacé dans le dos et décolleté en carré.
- 53 Chemisettes et corsets étaient presque toujours de drap. Quant aux couleurs, si la palette des teintes que peut adopter le corset est assez étendue, le noir l'emporte largement tandis que la chemisette est le seul vêtement féminin à n'être jamais noir. Quoique, dans la hiérarchie des prix, la chemisette se situe juste au-dessous de la robe, on ne la rencontre pas dans le vestiaire des femmes les plus élégantes ; ni l'épouse du prévôt des maréchaux, ni celle de l'avocat au Parlement n'en avaient, peut-être parce qu'elles avaient déjà adopté la cotte comme vêtement de dessous. La cotte, en pleine transformation, a perdu son corps aux alentours de 1595 et à partir de 1600, ce mot désigne ce que nous appelons une jupe<sup>33</sup>.
- 54 Le tablier, presque toujours noir quand sa couleur est indiquée, était le complément normal du costume populaire. Il ne comportait jamais de bavette et s'attachait à la taille au moyen de cordelettes de soie, parfois enjolivées de deux petits anneaux d'or (ou dorés). Plus tôt, seul le milieu du tablier était fixé à la ceinture et les côtés dessinaient des sortes de découpes, mais le tableau représentant *la Procession de la Ligue* place de Grève en 1590 montre deux femmes avec des tabliers droits (et gris ou gris-brun). Au XVI<sup>e</sup> siècle, cet accessoire était totalement absent du vestiaire des femmes les plus riches.
- 55 Les bas, rares mais distingués, les chausses plus populaires, les bas-de-chausses étaient en drap, en serge ou plus rarement en estame. Bien entendu pas de bas de soie. Ils s'arrêtaient en dessous du genou. Les souliers, mules, pantoufles étaient de drap, de cuir (vache, veau, maroquin) ou de tripe de velours. Ils apparaissent très souples, sans talon et avec une empeigne très couvrante.
- 56 Les inventaires ne comptabilisent aucun chapeau de femmes. Ce qui ne signifie pas que les femmes sortaient tête nue, sauf les femmes nobles. Elles portaient des chaperons ou des bonnets, les uns et les autres de drap noir. Les chaperons étaient généralement doublés de satin ou de damas, les bonnets bordés de velours. Le chaperon n'était pas alors réservé aux veuves ou aux femmes âgées. On le rencontre dans le vestiaire de jeunes femmes ou même dans le trousseau de mariage de jeunes filles. C'était une des prérogatives de la femme mariée et il coiffait les têtes les plus distinguées de la ville, comme celles d'Isabelle Chabouille, femme d'un avocat au Parlement ou de Philippe de Rotheluge, femme du prévôt des maréchaux. Il s'agit du chaperon plat, composé de la testière (ou tesquière) et du carreau<sup>34</sup>. Les femmes du peuple, celles du crieur, de l'ouvrier en laine, du maçon par exemple, portaient plutôt le bonnet de drap noir, mais de nombreuses Meldoises avaient à la fois chaperons et bonnets.
- 57 On ne trouve guère non plus de manteaux, tout au plus quelques capes. La robe de drap portée sur un corset également de drap, l'une et l'autre doublés, devaient protéger suffisamment la femme des rigueurs de l'hiver.
- Les matériaux et la couleur Les matériaux du costume

- 58 Durant ces années, les matériaux utilisés pour la confection des vêtements sont mentionnés dans 9 cas sur 10. Mais, en raison de la diversité des indications (une soixantaine pour les seuls vêtements féminins), il a fallu procéder à un classement. On a retenu huit catégories (drap, serge, camelot, coton, toile, soie, maille et divers). Elles ne peuvent satisfaire un esprit épris de logique, puisqu'elles renvoient tantôt à une armure (textile) comme la serge ou la toile, tantôt à une finition comme le drap, tantôt à une matière première comme le coton et la soie. En outre, certains tissus sont de composition mixte, par exemple avec une chaîne en fil et une trame de laine ou en laine et soie comme les serges demi-soie ou les montcayats. Mais ce sont les seules catégories compatibles avec les indications des documents.
- 59 Dans la catégorie « divers », j'ai réuni cuir, feutre, trippe de velours et dentelle. Dans le cas des hommes, le cuir tient une place importante : il n'était pas seulement utilisé pour la confection de souliers et de bottes, mais de pourpoints, de collets et même de chausses ; on vivait alors une phase belliqueuse. Les femmes avaient bien des souliers et des pantoufles en cuir mais elles utilisaient pour le même usage de la trippe de velours. Quant à la dentelle, les inventaires mentionnent surtout quelques manches, amovibles.
- 60 Le graphique 1 montre l'emploi respectif de ces différents matériaux dans le costume commun<sup>35</sup>. La place plus importante faite au drap dans le costume féminin peut sembler paradoxale. En fait, la femme pouvait être vêtue de drap de la tête aux pieds. Du chaperon ou du bonnet aux chausses en passant par la robe, le corset, le corps, le tablier et même les manches, c'était le drap qui était le tissu le plus employé. On trouve même dans un inventaire un lopin de drap vert destiné à faire des semelles. Seuls faisaient exception à la règle les garde-robes dont les 4/5 étaient taillés dans la serge. Chez les hommes, au contraire, si plus des 9/10 des manteaux étaient en drap, la proportion de robes et de jupes en drap ne dépassait que de peu les 50 %. Ce pourcentage était inférieur pour les chausses et hauts-de-chausses et 8 % des pourpoints seulement étaient en drap.

Graphique 1. Le matériau du costume masculin et féminin (1591-1600)



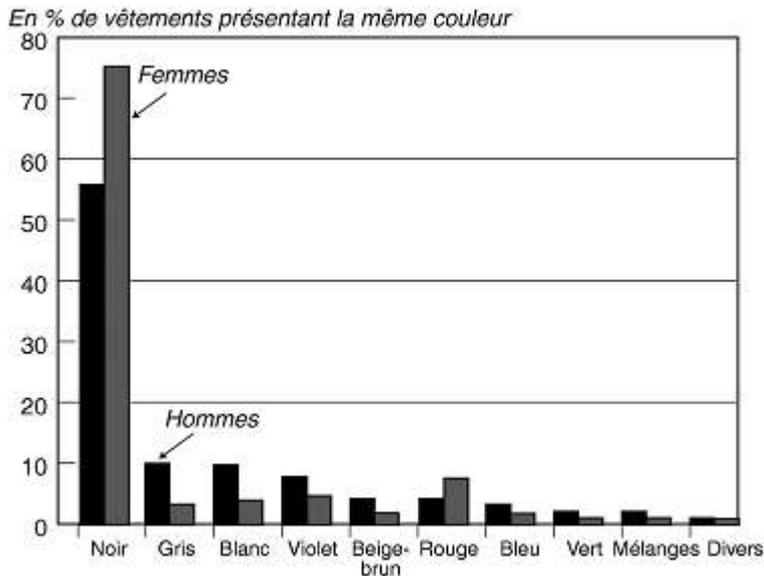
- 61 La provenance du drap n'était à cette époque jamais indiquée, peut-être parce qu'il provenait en bonne partie de l'activité locale. Meaux était encore à cette époque une ville drapante active et les différentes étapes de la fabrication du drap y employaient une main-d'œuvre importante de tisserands, de foulons, de tondeurs et de teinturiers<sup>36</sup>.

- 62 La serge, au contraire, n'était pas fabriquée à Meaux. Quelques inventaires seulement précisaient la qualité (serge demi-soie, serge montcayat) ou la provenance (Arques, Beauvais, Orléans, Rouen). Une seule variété, la serge d'Orléans, paraît avoir eu un emploi bien spécifique : le garde-robe féminin.
- 63 Le camelot, souvent de soie ou de mi-soie, était peu utilisé dans la confection de vêtements d'hommes. Pour les femmes, il servait spécialement à faire des tabliers et le corsage (ou corps) de vêtements longs, en particulier de vêtements de dessous (corsets ou chemisettes).
- 64 La toile et la soie tenaient plus de place dans les vêtements masculins que dans les vêtements féminins. Près de 40 % des pourpoints étaient en toile, tandis que les tabliers de toile étaient encore rares. Quant à la soie, il fallait être femme d'avocat au Parlement ou de prévôt des maréchaux pour avoir une robe de pout-de-soie ; la plupart des femmes n'utilisaient guère que le taffetas (la moins coûteuse des étoffes de soie), généralement pour leurs tabliers. Quelques hommes au contraire s'offraient des pourpoints de satin ou de damas et deux d'entre eux avaient même des chausses de velours.

#### Les couleurs du costume

- 65 Si l'on évoque l'impression d'ensemble que pouvait donner une foule urbaine à la fin du xvie siècle, on ne peut qu'être frappé par l'accumulation de noir et l'impression aurait été d'autant plus forte que l'occasion était plus solennelle et que les gens auraient revêtu leurs meilleurs habits. Une sortie de messe, une procession, par exemple, auraient été plus sombres qu'un marché. Le noir, en effet, tient, dans le costume de l'époque, une place éminente mais inégale selon le type de vêtements et selon qu'il s'agit d'hommes ou de femmes (cf. Graphique 2). Si tous les chapeaux et les 3/4 des manteaux d'hommes (dont la couleur est précisée) étaient noirs, il y avait seulement un peu plus de la moitié (56 %) des pourpoints et des chausses, hauts-de-chausses et grègues de cette couleur et l'on trouve plus de bas et de bas-de-chausses de couleur que de noirs. Chez les femmes, l'empire du noir était devenu écrasant : 75 % des vêtements, notamment toutes les robes<sup>37</sup>, tous les chaperons, les garde-robes et quasi tous les tabliers (deux seulement étaient gris brun) et, en règle générale, tous les vêtements de dessus. Seuls échappaient à cette contrainte les vêtements portés par en dessous dont on n'entrevoit qu'une partie. 80 % des corsets pourtant étaient noirs, peut-être parce qu'ils pouvaient éventuellement être portés sans être recouverts par une robe. Le costume féminin, au tournant du siècle, était non seulement chaud, mais rigide et austère.

Graphique 2. Couleur du costume masculin et féminin (1591-1600)



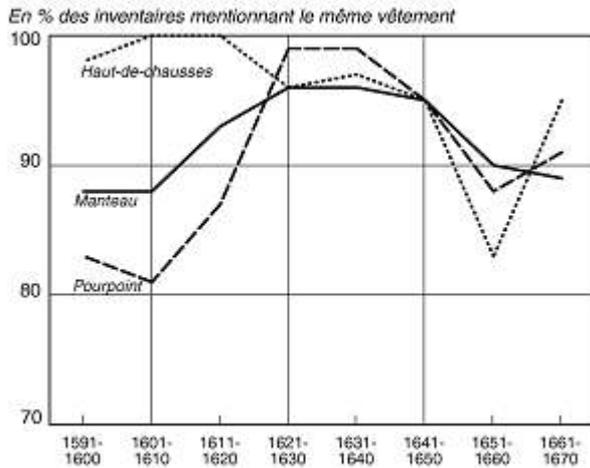
- 66 Ce noir était-il le dernier reflet d'une mode italienne, puis d'une mode de cour, arrivée au bout de dizaines d'années jusqu'aux boutiques et aux ateliers d'une petite ville ? Était-ce une conséquence de l'austérité protestante, une adaptation aux deuils<sup>38</sup> répétés en cette période tragique ? Tout est possible. Le noir avait alors aussi une valeur esthétique ; on brodait bien de noir des draps de lit et l'on décorait les langes rouges des petits enfants de bandes de satin ou de velours noir. Le noir était pourtant une couleur relativement coûteuse. La teinture d'une pièce de drap en noir était une opération longue et complexe. Après mordantage, il fallait, en effet, pour obtenir une couleur saturée, passer la pièce dans plusieurs cuves de teinture. Hippolyte Roy a retrouvé le placard d'un teinturier de Neufchâteau (en Lorraine) de 1607, qui donne le prix à l'aune de Paris de la teinture en diverses couleurs. Quoique très inférieur à celui de la teinture en écarlate<sup>39</sup>, le prix de la teinture en noir était tout de même deux fois plus élevé que celui de la plupart des teintures en vert ou en jaune et trois fois plus cher que celui demandé pour certaines teintes aux noms poétiques, petit colombin, fleur de pêcher, couleur de ciel. Il s'agit là de teinturerie de grand teint réservée aux draperies et à la soie ; on pouvait sans doute teindre à moindre prix les garde-robes, notamment les garde-robes de toile.
- 67 Le graphique montre l'utilisation respective des couleurs dans les vêtements masculins et féminins. Les seules couleurs qui jouent un rôle important pour les femmes étaient le rouge et déjà le violet. Celles-ci ne portaient pratiquement ni gris, ni blanc. En revanche, dans les vestiaires masculins, le gris (gris argenté, gris souris, gris lavande) et le blanc (surtout des pourpoints et des bas-de-chausses) étaient assez présents. Venaient ensuite le violet et les diverses nuances que nous avons regroupées sous la rubrique beige-brun<sup>40</sup> (tanné, cheveu, feuille morte, tuile). Le bleu et le vert étaient rares ; l'axiome de Pastoureau selon lequel le noir chasse le bleu se vérifie.

### 3. Les changements progressifs du XVII<sup>e</sup> siècle L'homme La composition du costume

- 68 Pendant les deux tiers du XVII<sup>e</sup> siècle, la structure du costume, à défaut de la coupe des vêtements, ne connaît pas de gros changements. Le tiercé gagnant reste composé du pourpoint, du haut-de-chausses et du manteau (cf. Graphique 3<sup>41</sup>). Les données brutes ont été corrigées sur deux points. Avant 1600 où l'on ne recense de hauts-de-chausses

que dans 40 % des documents, je leur ai ajouté les chausses qui désignaient le même vêtement. D'autre part, dans les années 1660, l'ensemble pourpoint et haut-de-chausses n'apparaît plus que dans 70 % des inventaires au lieu de 80 à 90 % jusqu'en 1640. Cette baisse relative est en partie compensée par le nombre croissant d'« habits ». Le terme, à l'époque, désigne un ensemble composé du pourpoint et du haut-de-chausses, avec assez souvent une autre pièce, un manteau ou même une casaque ou un justaucorps. Pour chaque habit mentionné, j'ai donc compté un pourpoint et un haut-de-chausses.

Graphique 3. Les pièces majeures du costume masculin

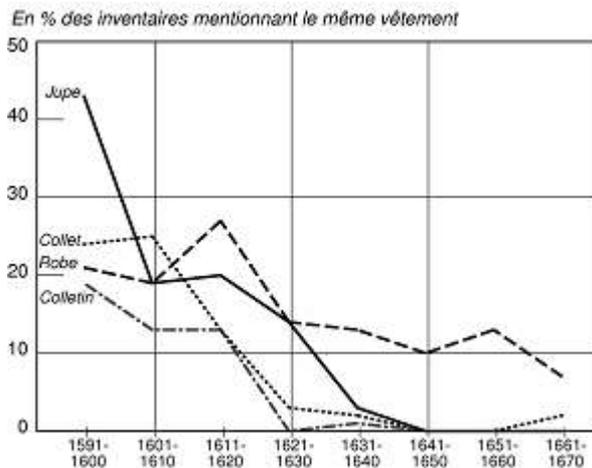


- 69 Les documents iconographiques ou littéraires contemporains — qu'on feuillette une liasse de gravures, qu'on traverse la galerie des vues de Paris du Musée Carnavalet ou qu'on écoute les contemporains se plaindre de la « mode qui trotte » — invitent à nuancer cette impression de stabilité car les formes changent. Certes les modes les plus typées, les plus outrées étaient le fait de jeunes gandins parisiens (gentilshommes et fortunés de préférence). Il est rare cependant qu'elles ne se soient pas reflétées, de façon atténuée et avec un certain retard, jusque dans le costume des marchands et des artisans, fussent-ils de province.
- 70 Le manteau a peu changé. Sa longueur — à l'exception des « longs manteaux » — oscille entre la mi-cuisse et le dessous du genou. Le modèle courant est toujours de forme circulaire et d'ampleur variable. La présence éventuelle d'un col, de parements, d'une doublure leur confère plus ou moins de confort et d'élégance. Et les manches n'ont pas définitivement disparu. Plusieurs gravures du *Jardin de la noblesse française* montrent de jeunes gentilshommes drapés dans des manteaux pourvus de vraies manches que, bien entendu, ils n'ont pas enfilées.
- 71 Le pourpoint subit un certain nombre de modifications de détail. La taille monte, vers 1630 par exemple, puis descend ; les basques tantôt s'allongent et deviennent rigides, tantôt se multiplient et font ressembler le pourpoint des années 1660 à celui des années 1610. Aux manches découpées en petites bandes du début du siècle succèdent des manches unies ayant juste une fente d'aisance. Mais le pourpoint conserve sa forme en pointe et la fermeture médiane par une série de petits boutons (ou de nœuds).
- 72 En revanche, les hauts-de-chausses ont subi des variations constantes. Des hauts-de-chausses en forme de ballon de rugby des années 1610-1620 qui s'arrêtaient au genou, de ceux des nobles lorrains de Callot aux formes généreuses, on est passé aux pantalons étroits des jeunes gentilshommes de Bosse ou de Dauvet. Ceux que portaient leurs

contemporains, garçons coiffeurs ou cordonniers, étaient de même longueur mais moins collants. Plus tard, sont venus des modèles aux genoux étroits, et enfin des chausses ultra larges ornées avec profusion, les rhingraves, ou leur avatar plus modeste semblable à celui que porte Orgon dans la gravure de Chauveau.

- 73 Chaque Meldois disposait, en moyenne, d'au moins deux jeux complets de vêtements. À partir de 1620 et jusque dans les années 1660, la quantité moyenne des manteaux tend à augmenter tandis que celle des pourpoints et hauts-de-chausses baisse un peu.
- 74 En fait, de façon discrète, les années 1660 à 1670 marquent l'amorce d'un tournant ; déjà, à l'arrière-plan, d'importantes modifications se sont produites (cf. Graphique 4).
- 75 La robe qui constituait à la fin du siècle une tenue courante de l'homme mûr, qu'il fût marchand de drap, marinier, hôtelier ou même tisserand, ne se portait plus beaucoup. Devenue en quelque sorte un vêtement professionnel, elle n'apparaît plus à partir des années 1630 que dans les garde-robes de gens de justice ou d'ecclésiastiques (où elle est concurrencée par la soutane<sup>42</sup>). Ce sont eux aussi qui possédaient des robes de chambre, quoique celles-ci, à leur apparition dans les années 1620, aient été portées par des marchands<sup>43</sup> et des artisans. Il en résulte que la fréquence de ces tenues est liée à la composition sociale des échantillons pour chaque décennie.

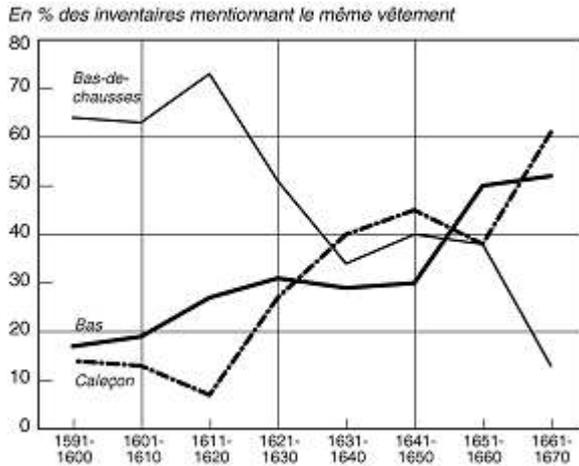
Graphique 4. Vêtements masculins en voie de disparition



- 76 Les vêtements à caractère martial comme le collet (dans un quart des inventaires au tournant du siècle) et le colletin, moins courant, ont disparu. La jupe, qui se portait par dessus le pourpoint ou directement sur la chemise figure encore dans 20 % des inventaires dans les années 1620<sup>44</sup>, au lieu de 40 % et plus à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Elle passe alors dans les vestiaires féminins, d'abord comme vêtement de buste (voisin de la hongreline), puis avec le sens moderne et on ne la trouve plus dans les garde-robes masculines que de façon sporadique.
- 77 Le graphique 5 ne montre pas seulement les progrès des bas, il témoigne, en contrepartie, de la disparition progressive des bas-de-chausses<sup>45</sup>. Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, ils faisaient partie intégrante du costume et ils étaient souvent décrits avec le pourpoint et le haut-de-chausses. Comme ceux-ci, ils étaient, en majorité, en drap ou en serge. Peu à peu, ils ont été remplacés par les bas dont on ne trouve que quelques exemples avant 1600. À mesure qu'on avance dans le siècle, chaque Meldois a possédé davantage de bas ou de bas-de-chausses. D'environ deux paires vers 1600 en moyenne,

on passe à trois paires et demie dans les années 1650 et à quatre paires et demie dans les années 1660. L'estame a progressé au détriment de la serge et du drap qui se sont pourtant maintenus, tandis que se multipliaient les bas de toile, rares avant 1650.

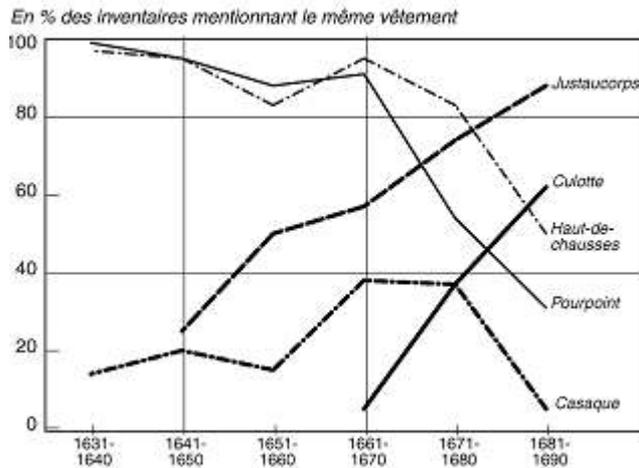
Graphique 5. Progrès des bas et du caleçon



- 78 Cette multiplication des bas s'accompagne de celle des caleçons. Entre 1591 et 1600, Jean Leroy, prévôt des maréchaux, avait une chemisette et un caleçon de drap rouge, le maître tripotier un unique caleçon de drap blanchet qui accompagnait un pourpoint de mouton. Seuls, Simon Poussin, marchand de drap (une des garde-robes les plus abondantes et les mieux décrites de l'époque) et le maître chapelier avaient des caleçons de toile. Les autres caleçons mentionnés étaient de futaine, de félin ou même de drap. À partir de 1620, le caleçon se généralise (presque le tiers des inventaires) dans tous les corps de métier (bourelrier, cordonnier, épicier, portefaix...). Il y en aura dans plus de 60 % des inventaires à partir de 1660. Même si quelques-uns étaient des vêtements de travail comme les 4 caleçons de toile « servant à l'huilerye » de Claude Picart, huilier vivant en 1630<sup>46</sup>, la plupart étaient de véritables sous-vêtements dont le nombre n'a cessé d'augmenter. Entre 1661 et 1670, la quantité moyenne possédée était de 5,5 et certains en avaient jusqu'à une douzaine et demie.
- 79 D'autre part de nouvelles pièces apparaissent. Le manteau constituait un vêtement plaisant qui permettait toutes sortes d'effets de drapé. Mais sa souplesse ne le rendait pas très commode puisqu'il risquait de glisser à chaque mouvement. Et la disparition de la jupe rendait sensible le besoin d'un vêtement à manches. La casaque apparaît dans les inventaires de Meaux dès 1620<sup>47</sup>. Puis il y a une irruption de hongrelines entre 1621 et 1630. Si, au départ, ces vêtements ont eu un caractère militaire et si l'on compte parmi ceux qui en portaient un prévôt des maréchaux, ses autres adeptes étaient aussi bien un marchand de vin qu'un meunier, un marchand de toile ou un laboureur. La hongreline a disparu très vite<sup>48</sup>, peut-être parce que, comme la jupe, elle est devenue un vêtement féminin. On ne rencontre le justaucorps dans les inventaires de Meaux qu'après 1640 mais, d'emblée, il figure dans le quart d'entre eux, puis dans la moitié et même davantage après 1660. La substitution du justaucorps au manteau rappelle, toutes proportions gardées, le remplacement du vêtement drapé par la tunique solidement cousue de l'Antiquité tardive<sup>49</sup>.
- 80 Un sondage dans les deux décennies suivantes, à partir d'une quarantaine d'inventaires pour chaque décennie, montre la transformation de la structure du costume (cf.

Graphique 6). À partir de 1670, le nombre de propriétaires de justaucorps devient nettement plus élevé que celui de pourpoints et le justaucorps s'impose définitivement dans les années 1680. Mais la surprise vient du haut-de-chausses qui avait résisté jusqu'aux années 1670 et s'est effondré d'un seul coup, remplacé par la culotte (dont on ne trouvait que quelques exemplaires vers 1660). Celle-ci semble dériver du haut-de-chausses<sup>50</sup> : plusieurs inventaires parlent de hauts-de-chausses en forme de culotte. En revanche, le justaucorps était un vêtement différent du pourpoint et, tout comme la casaque, pouvait s'y ajouter ; d'assez nombreux inventaires décrivent des ensembles composés du justaucorps (ou de la casaque), du pourpoint et du haut-de-chausses.

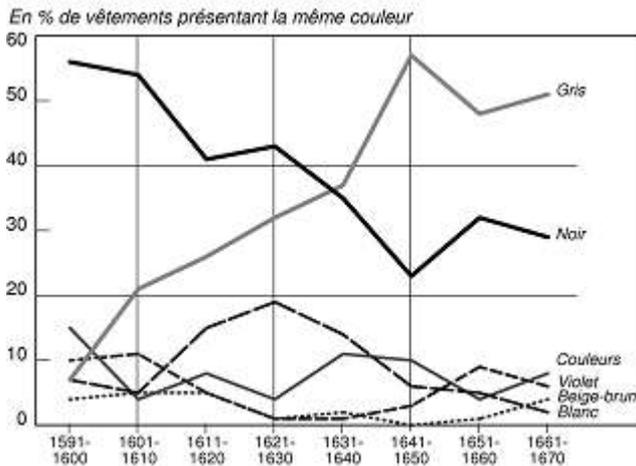
Graphique 6. Le chassé-croisé des vêtements masculins, 1631-1690



#### La couleur

- 81 Tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle, le noir perd progressivement de son emprise (cf. Graphique 7<sup>51</sup>). Son repli serait encore plus évident si nos échantillons comportaient moins de gens de robe dont les robes, les soutanes, les « longs manteaux » étaient toujours noirs. Ces notables affectionnaient d'ailleurs le noir même pour leurs vêtements les plus courants. Ainsi Charles Le Plaideur, procureur du roi, avait deux pourpoints et deux hauts-de-chausses noirs, l'un de drap du sceau et l'autre de camelot de Hollande<sup>52</sup>. À cette exception près, le noir a reculé partout, même pour les manteaux, dont il a été longtemps la couleur dominante. Vers 1630, près de la moitié des manteaux étaient encore noirs ; il n'y en avait plus que 38 % dans les années 1660. Inversement, la proportion de manteaux gris est passée de 27 à 55 %.

Graphique 7. Couleurs du costume masculin



- 82 Ce n'est pas que la palette utilisée se soit sensiblement égayée. Les couleurs, déjà rares à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et souvent cantonnées aux accessoires (bas-de-chausses, bonnets), n'ont rien gagné ; certaines décennies, il n'y a aucune trace de bleu (qui dépasse rarement 1 % de l'ensemble), ni de jaune. Le vert et le rouge sont un peu mieux représentés, mais ils ont leur emploi spécifique, camisoles, chemisettes, caleçons (pour le rouge), robes de chambre (pour le vert). De même les vêtements blancs mentionnés sont souvent des bas<sup>53</sup>. On rencontre bien quelques manteaux rouges ou verts, une ou deux casaques rouges, mais ils restent noyés dans la masse. Une seule couleur fait une percée dans les années 1611 à 1640 avec un maximum entre 1621 et 1630, c'est le violet et ses variantes plus ou moins rouges, plus ou moins bleues : pensée et surtout rose sèche. Dans les années 1660, il n'en reste pratiquement plus trace.
- 83 Le succès du gris, en croissance depuis le début du siècle, s'est confirmé avec la désaffection du violet. En général, les gris foncés dominent ; à toutes les périodes, il y a plus de gris brun que de gris blanc et plus de gris sale que de gris argenté ou de gris perle, mais, la plupart du temps, les priseurs se contentent d'indiquer gris, sans nuance.
- 84 Ce goût des teintes neutres aurait dû favoriser la gamme des beiges et des bruns. En fait, on ne trouve, presque à toutes les périodes, qu'une petite minorité de vêtements dans ces tons et, surtout à mesure qu'on avance dans le siècle, il s'agit plus souvent de bruns communs que de cannelle, de chamois ou de musc.

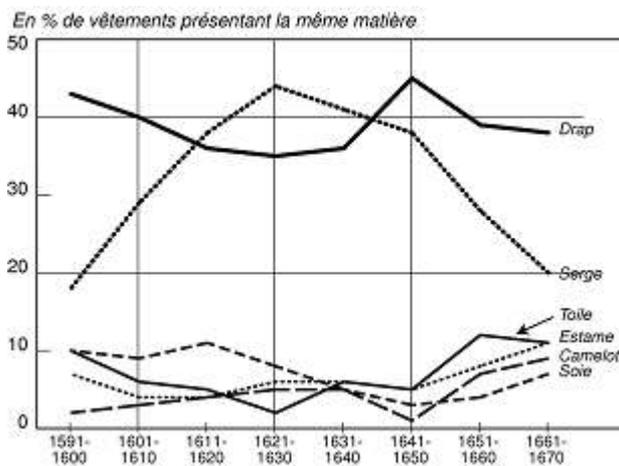
#### Les matériaux

- 85 Les indications concernant les matériaux utilisés dans le costume, un peu moins nombreuses qu'auparavant<sup>54</sup>, sont beaucoup plus précises, peut-être parce que les marchandises circulaient mieux et que les provenances étaient plus variées. Dès les années 1620, les jurés priseurs mentionnaient le drap du sceau, le drap de Berry, le drap d'Espagne, puis le drap de meunier, le drap de Hollande, celui d'Angleterre. Et leur compétence leur permettait de distinguer une bonne vingtaine de serges, communes comme la serge de Mouy et surtout la serge d'Aumale, ou plus raffinées, comme la serge de Limestone ou de Londres<sup>55</sup>.
- 86 Le graphique 8, que nous avons tiré de ces indications, ne prend pas en compte les chapeaux dont le matériau n'a guère retenu l'attention des priseurs<sup>56</sup>, ni les souliers qui sont sous-enregistrés. J'ai aussi éliminé du graphique les caleçons (qui sont dans leur

majorité des sous-vêtements) ; leur participation aurait gonflé indûment la place de la toile.

- 87 Le début du XVII<sup>e</sup> siècle est caractérisé par une utilisation moindre du drap et par un progrès rapide de la serge. Le déclin du drap à ce moment est lié à son emploi moins fréquent dans la confection des manteaux pour lesquels on a utilisé davantage de serge, peut-être en raison de la modicité de son prix. Au-delà de 1620, on ne trouve plus guère que 60 % de manteaux en drap. En même temps, on a davantage taillé de pourpoints et de hauts-de-chausses en serge à la place des tissus légers, toile ou soie, utilisés précédemment. Dans un deuxième temps, la serge a eu moins de succès et un nombre croissant d'habits masculins, puis de casaques et de justaucorps ont été taillés dans du drap, malgré l'arrivée sur le marché de Meaux de tissus médiocres de très bas prix comme le droguet et la tiretaine<sup>57</sup> qui sont restés peu employés.

Graphique 8. Tissus du costume masculin

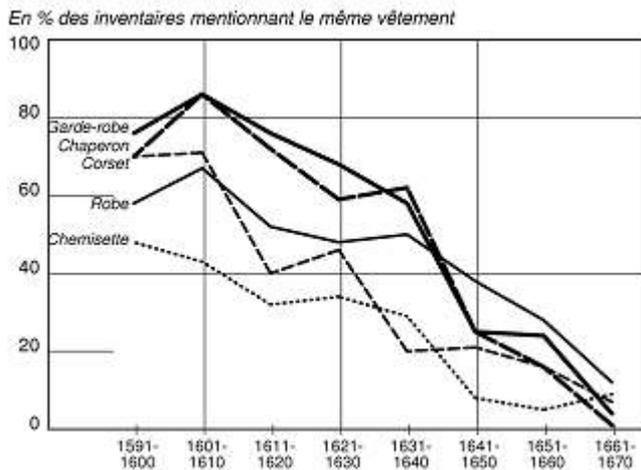


- 88 Le camelot ne servait jusqu'alors qu'à tailler des vêtements féminins ; on a commencé à en faire des manteaux, des habits, des pourpoints ; le camelot de Hollande notamment habillait les notables. La soie, qui comptait pour près de 10 % dans le costume masculin de la fin du xv<sup>e</sup> siècle, avait presque disparu dans les années 1640. Malgré son léger retour, il faut bien reconnaître que le brocart, le velours, la moire ou le pout-de-soie, et même les bas de soie, se rencontraient surtout dans la garde-robe de quelques privilégiés, conseiller au bailliage, grenetier au grenier à sel, ou dans celles d'Isaac Leber, seigneur des Fossés, ou du chanoine Delatour. Quant aux progrès de la toile et de l'estame, ils sont intimement liés à la multiplication des bas dont le quart était en toile après 1660 et un autre quart en estame.

La femme Les éléments du costume

- 89 La plupart des vêtements qui composaient le costume de la femme de Meaux autour de 1600 ont disparu peu à peu (cf. Graphique 9<sup>58</sup>). La robe, le corset, la chemisette ont été victimes de la tendance qui poussait les femmes à se vêtir d'un costume en deux parties, haut et bas. La transformation s'est révélée durable, puisqu'à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, le costume commun de la femme était le jupon et le casaquin.

Graphique 9. Vêtements féminins en voie de disparition

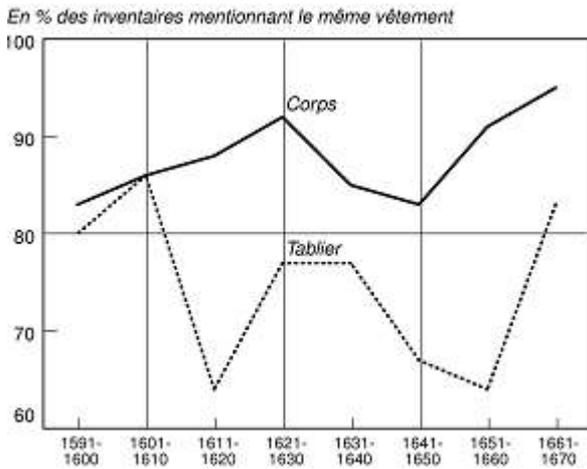


- 90 On a porté des robes assez couramment jusque vers 1640. Majoritairement en drap à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, on les a confectionnées à partir des années 1620 en tissus plus légers, serges de toutes espèces, puis étamine, mais il y en a toujours eu une minorité en tissus de soie. Jusqu'à la fin du siècle toutes les robes décrites étaient noires à deux exceptions près, dont une robe de tabis<sup>59</sup> gris blanc appartenant à la femme d'un médecin en 1657. Dans l'échantillon de 1661-1670, onze femmes possédaient encore des robes ; il n'y en avait plus que deux entre 1671 et 1680 et une seule dans l'échantillon 1681-1690. C'est alors qu'est entré en scène le manteau.
- 91 Le manteau n'était pas vraiment une nouveauté. Un inventaire de 1593 mentionne déjà « un manteau usage de femme de serge d'Orléans jà usé »<sup>60</sup> et l'on continue à en rencontrer quelques-uns au cours des ans. Il est difficile de savoir dans quelles circonstances ils étaient portés, car, pour sortir, les femmes conservaient leur tenue habituelle. Tout au plus réchauffaient-elles leur costume en hiver par le port d'une cape courte, recouvrant les épaules et le haut du buste, agrémentée d'une petite capuche. L'iconographie en offre d'assez nombreux exemples<sup>61</sup>.
- 92 Les manteaux féminins étaient presque toujours noirs, en tissu léger, serge, étamine. Quelques-uns étaient plissés. Pour d'autres, on mentionne un « corps »<sup>62</sup>. Ils apparaissent en général dans la garde-robe de veuves âgées et respectables. À partir des années 1620, ils accompagnent quelquefois une robe de même tissu. En 1626 par exemple, Marie Charpentier, femme d'un huissier à cheval, avait un manteau et une robe d'étamine noire de France<sup>63</sup>.
- 93 Ce pouvait être aussi des manteaux de lit. Exemples : en 1625, le manteau de nuit en satin blanc garni de peluche qui appartenait à Catherine Demont, jeune femme du lieutenant civil<sup>64</sup>, ou le vieux manteau de serge gris argenté à mettre la nuit de la très vieille Catherine Moussot en 1626<sup>65</sup>, ou encore le « petit manteau de camelot rouge foncé servant à mettre sur les épaules d'un malade » de Marie Guiot en 1634<sup>66</sup>.
- 94 Ce n'est qu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle qu'apparaissent des manteaux qui étaient en fait des robes ouvertes sur le devant. Le premier de ce type, un manteau de moire lisse noir avec une jupe assortie, se rencontre en 1668<sup>67</sup>. À partir de 1680, les manteaux, devenus plus courants, appartenaient toujours à des femmes relativement privilégiées, au moins par la fortune. Certains restaient noirs comme la robe<sup>68</sup>. D'autres étaient assortis à la jupe<sup>69</sup>, ou formaient contraste avec elle et, dans ce cas, pouvaient arborer des couleurs

éclatantes comme le manteau de taffetas vert accompagnant une jupe de brocard de couleur cerise de Françoise du Rivet en 1677<sup>70</sup> ou le manteau et la jupe de damas jaune avec le jupon de damas cramoisi de Geneviève Baudoin, femme du chirurgien de Monseigneur l'Évêque en 1693<sup>71</sup>.

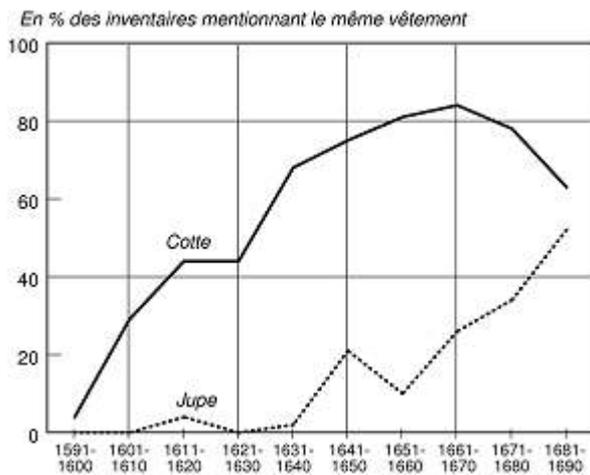
- 95 Dans les années 1591-1600, si le corset ne se trouvait pas dans la garde-robe des dames, les épouses des marchands les plus à l'aise ne le boudaient pas et 70 % des femmes de Meaux en possédaient un ou plusieurs. Elles n'étaient plus que 40 % à partir de 1610 et 20 % dans les années 1630. À ce moment, le corset n'est plus revêtu que par des femmes âgées, pauvres, ou par les épouses de laboureurs ou de vigneron du faubourg Saint-Nicolas.
- 96 À la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, il fallait distinguer la chemisette de drap ou d'estamet (sorte de serge), de couleur rouge ou violacée (écarlate, cramoisi, pourpre, lavande), décorée de bandes de velours et la chemisette fourrée de bien moindre valeur<sup>72</sup>. Marie Butor, par exemple, femme d'un marinier, possédait une chemisette de drap écarlate de 4 écus (12 livres), presque aussi chère que sa robe, mais aussi une chemisette de drap bleu fourrée d'agneau estimée 4 l. 10 s. et une chemisette de drap blanchet fourrée de 30 s<sup>73</sup>. Les unes et les autres ne se rencontrent plus guère après 1640 mais des inventaires plus tardifs mentionnent des chemisettes de toile ou de futaine qui étaient plutôt des sous-vêtements.
- 97 De son côté, le garde-robe n'a guère dépassé la mi-XVII<sup>e</sup> siècle. Les trois quarts des femmes de Meaux en ont possédé au moins jusque vers 1640, mais après 1650 on voit leur nombre fondre, puis ils disparaissent après 1660. Dans les campagnes, le garde-robe s'est maintenu un peu plus longtemps, peut-être en guise de tablier.
- 98 Le chaperon disparaît à peu près en même temps. Il a été porté par les femmes de notables jusque vers 1620, encore que certain chaperon de velours soit qualifié d'antique. Passé cette date, il s'est vulgarisé<sup>74</sup>.
- 99 Les coffres ne se sont pas vidés pour autant. Le nombre moyen de vêtements féminins décrits dans les inventaires varie un peu d'une décennie à l'autre, au gré de la composition des échantillons, mais il est sensiblement le même dans les années 1661-1670 qu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, notamment parce que le corps et le tablier sont restés des valeurs sûres. Leur succès est parfois inégal, mais on trouve toujours des tabliers dans au moins 60 % des inventaires et des corps dans plus de 80 % (cf. Graphique 10). Et les quantités moyennes que chaque femme possédait ont augmenté, passant de 2,7 à 3,7 pour le corps et de 2,4 à 5,6 pour le tablier<sup>75</sup>.

Graphique 10. Éléments stables du costume féminin



- 100 Aux cols montants des « corps à haut collet » des années 1600, ont succédé des décolletés de plus en plus généreux, laissant voir l'arrondi des seins — l'on parle de « corps carrés » — parfois dissimulés par de légères lingerie. Des décolletés bateau leur succèdent. La taille, haute autour de 1630, redescend, et les corsages à la mi-XVII<sup>e</sup> siècle se terminent en pointe comme au début du siècle.
- 101 Les manches ont toujours été très volumineuses. Plusieurs paires de manches d'ailleurs se superposaient. C'est dans le costume élégant qu'elles offraient le maximum de diversité, d'ornements et de changements. Les manches bouillonnées, en lanières, en coque pouvaient être très longues ou découvrir une partie de l'avant-bras ou même s'arrêter au coude.
- 102 Mais surtout un vêtement a envahi les garde-robes, la cotte, suivie avec un certain retard par la jupe (cf. Graphique 11). La cotte, à l'origine, n'était qu'une moitié de vêtement, le bas de cotte qui accompagnait les robes les plus élégantes. Elle était rare, mais elle n'a cessé ensuite d'apparaître dans un nombre croissant d'inventaires. Jusqu'à la fin des années 1620, on la trouve surtout dans les garde-robes des femmes les mieux habillées, disons dans le tiers supérieur de l'échantillon, où elle complétait toujours la robe. À partir de 1630, la cotte est mentionnée dans les deux tiers, puis les trois quarts des inventaires alors que les dames les plus riches et les plus jeunes commençaient à la remplacer par la jupe.

Graphique 11. Vêtements féminins en progrès



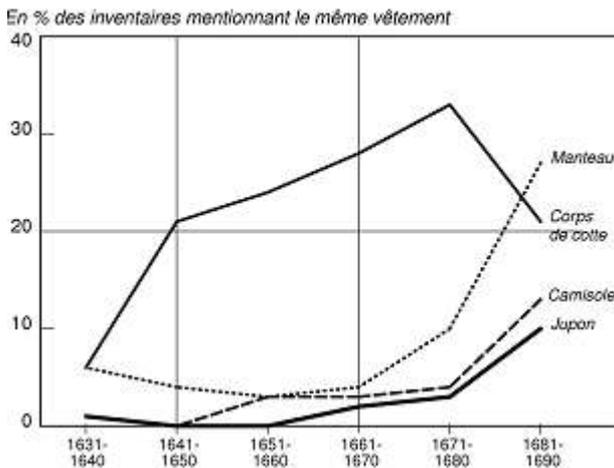
- 103 Cependant, pour les autres femmes, le nombre moyen des cottes s'est multiplié, avec d'autant plus de raisons qu'on a porté 2 cottes l'une sur l'autre. Jusque dans les années 1630, les inventaires recensent de 2 à 3 cottes en moyenne, presque 3 dans les années 40, puis 3,7 et 4,7 dans les décennies suivantes. L'expression cotte de dessus est peu fréquente, pourtant l'inventaire de Pierre Boizart décrit une cotte de dessus noire et une cotte de dessous de couleur laissées à sa veuve comme habits de deuil avec un corps et un garde-robe<sup>76</sup>. La cotte de dessous est un peu plus souvent mentionnée, ainsi celle de frise rouge bordée de passement de soie jaune de Marie Mention, fille d'un boulanger en 1631<sup>77</sup>, ou encore la cotte de drap rouge « à mettre dessous » de Catherine Roger, veuve de Nicolas Bontemps<sup>78</sup>. Au-delà de 1670, avec la multiplication des jupes, le nombre moyen des cottes a décliné et elles apparaissent dans moins de garde-robes.
- 104 Jusqu'au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, le costume féminin s'était structuré autour du vertugadin ou de ses équivalents, le bourrelet ou la doublure de bougran, donnant à la silhouette féminine une allure caractéristique. Certes, dans les années 1630, la jupe n'avait plus l'air de reposer sur un tambourin autour de la taille mais l'ampleur sur les hanches restait importante. Le changement, difficile à dater, ne semble guère acquis avant les années 1660, date à laquelle la silhouette féminine, vue de face, s'est manifestement affinée<sup>79</sup>.
- 105 Vertugadins et bourrelets n'étaient que rarement relevés par les priseurs. Leur faible prix n'incitait pas ceux-ci à la vigilance, même si, à l'occasion, les inventaires mentionnent de menues babioles, par exemple des petits paniers à couture ou des ciseaux. Le fait intéressant est que les vertugadins apparaissent uniquement dans la garde-robe d'une demi-douzaine de dames, de Philippe de Rotheluge (qui avait aussi un bourrelet) en 1599 à Catherine Musnier, veuve d'un élu, en 1652<sup>80</sup>; rien ne prouve d'ailleurs que cette dernière l'utilisait encore.
- 106 Quant aux bourrelets, ils sont quasiment ignorés. Deux mentions à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, celui de Philippe de Rotheluge et un « bourrelet servant à mettre sous habit de femme » qui figure dans l'inventaire de Marguerite Pillois, femme d'un maître chapelier<sup>81</sup>, ce qui suggère qu'il s'agit cette fois-ci d'un accessoire populaire. Par la suite, on n'en retrouve plus avant les deux « corps de ras de Chaalon » noirs garnis de leur bourrelet que possédait Louise Léger, morte en 1651. Louise Léger n'avait qu'une trentaine d'années au moment de sa mort; le bourrelet était donc encore d'un usage courant. De fait, dans

les stocks de mercerie de Mathieu Pasquier en 1652<sup>82</sup>, on recensait des bourrelets à hongreline et des bourrelets à robe et même deux vertugadins de bougran<sup>83</sup>.

- 107 D'autres éléments complémentaires du costume n'étaient guère mieux enregistrés : les « pièces »<sup>84</sup> ou « pièces d'estomac », par exemple, sont assez mal traitées. On ne trouve seulement que 14 inventaires qui mentionnent 19 « pièces » en tout, alors qu'il s'agissait d'un ajustement assez courant.
- 108 La première « jupe » de femme mentionnée à Meaux, en 1632, était encore un vêtement de buste ; elle appartenait à Catherine Moussot, femme d'un conseiller du roi. Autour de 1635, trois dames de Meaux seulement avaient de vraies jupes, la femme d'un écuyer, celle d'un avocat au Parlement et celle d'un contrôleur au grenier à sel ; six des neuf jupes qu'elles possédaient étaient en tissu de soie (satin, taffetas, serge de soie et même velours). Dans les années 1640, sur cinq femmes portant des jupes, trois appartenaient au même milieu et avaient plusieurs jupes où prédominaient les mêmes tissus de soie. Les deux autres, femmes d'un marchand orfèvre et d'un maître maçon, n'avaient qu'une jupe chacune, taillées respectivement dans de l'étamine et de la serge de Chartres.
- 109 Entre 1661 et 1670, un quart des inventaires mentionnent des jupes ; dans les deux décennies suivantes, cette proportion monte au tiers puis à la moitié, mais sans supplanter la cotte qui ne disparaîtra des garde-robes urbaines que plus tard. Quoiqu'un lot important de jupes de soie subsistât, les serges et même les toiles se faisaient la part belle.
- 110 La différence entre jupe et cotte n'est pas perceptible à partir des inventaires. Sans doute, la coupe ou l'ampleur différaient-elles de façon assez évidente pour que les priseurs du temps s'y retrouvent. Le priseur qui a rédigé en 1654 l'inventaire d'Anne Barré, elle aussi femme d'élu, a bien distingué les unes des autres sauf « une cotte ou jupe de tabis à fleur » pour laquelle il semble avoir eu un doute<sup>85</sup>.
- 111 Malgré l'arrivée de la jupe, le vocabulaire du costume féminin s'est simplifié entre 1591 et 1670. À partir des années 1650, le costume de la femme de Meaux se composait du corps, de la cotte et du tablier dans 80 % des cas, et son vestiaire se limitait bien souvent à ces trois pièces en nombre variable et parfois important. Anne de Vincienne, veuve d'un bâtonnier de torches<sup>86</sup> possédait 17 cottes, la plupart en serge. Jeanne Dugin, femme d'un maître potier d'étain avait 13 corps, et les inventaires de Marguerite Patron, femme d'un marchand de fer et de Marie Roussel, mortes toutes deux en 1666, comptabilisent chacun 17 tabliers<sup>87</sup>. En outre, Marguerite Patron n'avait pas moins de 22 jupes. Il est vrai qu'elle s'était mariée l'année précédente.
- 112 Agrémentant ce fonds solide, on voit pourtant poindre d'autres nouveautés (cf. Graphique 12) qui, comme le manteau, se répandent surtout à partir de 1670. Le jupon, encore rare, est appelé à prendre une place prépondérante dans le costume féminin. D'autres vêtements se maintiendront, plus ou moins transformés sous d'autres noms. Ainsi le corps de cotte, présent dans le quart des inventaires entre 1661 et 1670, dans le tiers entre 1671 et 1680, se verra concurrencé par le corps de jupe, puis par la piquê. Des corps de cotte se rencontraient dans les inventaires dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, au même titre que des corps de robe ou de corset ou des bas de robe ou de cotte<sup>88</sup>. À ce moment, les corps de cotte figuraient dans le vestiaire de jeunes femmes ou de femmes élégantes qui possédaient précisément des cottes. Le corps de cotte n'est guère apparu comme un vêtement à part entière que dans les années 1620 et mieux encore dans les années 30. Ses caractéristiques se sont précisées. Les baleines le rendaient rigide

comme les « corps de cotte baleinés » des demoiselles de Piennes en 1622, en camelot gris argenté<sup>89</sup> ou le corps garni de baleines de Marie Thomassin, femme d'un tonnelier<sup>90</sup>. Il pouvait être couvert de serge, ou encore de damas, de satin, de tabis, de taffetas, mais n'était jamais en drap<sup>91</sup>. La couleur favorite était le rouge, mais il en existait aussi des bleus, des violets ou des fleuris. Enfin, certains étaient pourvus de basques comme le « corps de cotte garni de ses basques de gros de Naples doublé de toile » appartenant à la femme d'un cordonnier en 1627<sup>92</sup>. Les maris de six des huit femmes qui en portaient entre 1631 et 1640 étaient respectivement boulanger, tonnelier, pâtissier-rôtisseur, marchand de fromages, maître charpentier et jardinier. Ce vêtement était à cette date devenu un ajustement populaire.

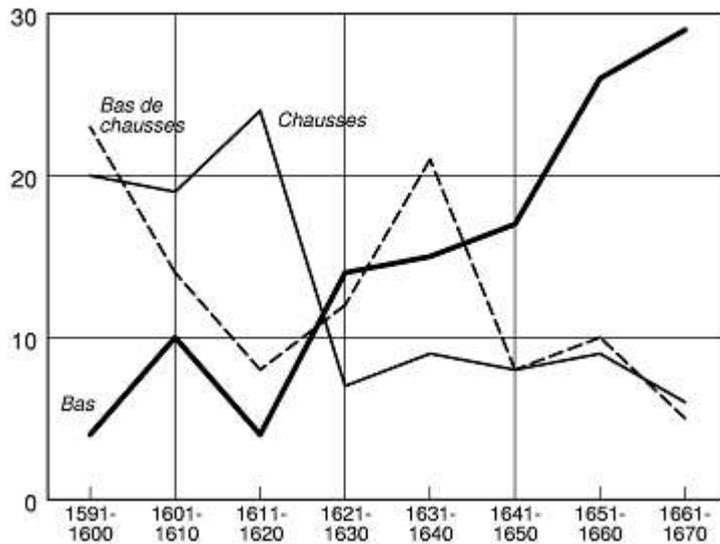
Graphique 12. Les nouveautés de la garde-robe féminine, 1631-1690



- 113 Comme pour les hommes, les bas ont progressivement remplacé les bas-de-chausses et les chausses (cf. Graphique 13). Les uns et les autres, comme les souliers d'ailleurs, sont restés mal enregistrés, notamment quand il s'agissait de femmes encore vivantes. On peut souligner que les bas des femmes ont encore moins retenu l'attention des jurés priseurs que ceux des hommes. Elles en avaient probablement en moins grande quantité, deux paires et demie en moyenne dans les années 1660 au lieu de quatre et demie. Les jambes des femmes restaient cachées sous les jupes très longues et amples<sup>93</sup> et la qualité des bas revêtait sans doute une moindre importance puisqu'ils ne se montraient pas alors que le costume masculin mettait en évidence bas-de-chausses et bas. À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle au moins, les femmes portaient en majorité des bas de maille (bas d'estame, de fil, de coton ou de laine) mais on ne compte que deux pauvres petites paires de bas de soie sur les 86 paires enregistrées au cours du siècle.

Graphique 13. Les bas des femmes

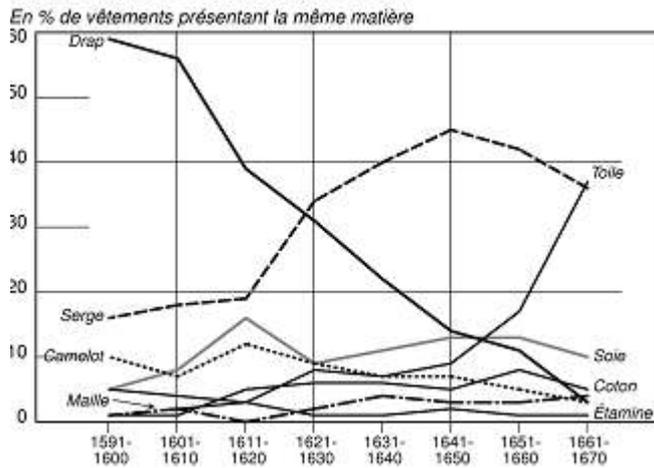
En % des inventaires mentionnant le même vêtement



## Les matériaux

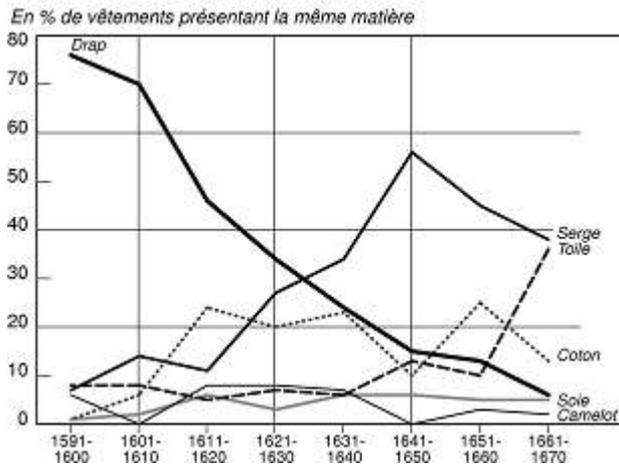
- 114 Du graphique 14<sup>94</sup>, j'ai éliminé une partie des « divers » du graphique 1, notamment la trippe, la dentelle, qui ne servaient plus qu'au décor, mais j'ai conservé l'étamine, qui commence à trouver une place.
- 115 Le trait le plus évident est la décadence du drap dont la part est passée de 60 % à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle à 3 % au-delà de 1660. Cette chute a été constante et régulière, sans reprise dans les années 1630, comme cela avait été le cas pour l'homme. Elle est liée en partie au recul ou à la disparition de vêtements qui étaient majoritairement en drap : la robe, le corset, le chaperon, le bonnet. La serge a bénéficié au contraire de la vogue croissante des cottes. Cependant, même pour la confection des robes, le drap a reculé. Avant 1600, plus des deux tiers des robes et les sept huitièmes des corsets étaient en drap. Il n'y avait plus que 41 % de robes en drap entre 1621 et 1630 et 22 % dans les dix années suivantes, tandis que la proportion de robes en serge s'est élevée à 38 % puis à 60 %. Deux tiers de corsets étaient encore en drap entre 1621 et 1640 mais c'était un vêtement en perte de vitesse qui se démodait rapidement. Seule une femme sur cinq en portait encore dans les années 1630.

Graphique 14. Tissus du costume féminin



- 116 La serge en fait n'a pris le relais qu'assez tard. Dans les premières années du XVII<sup>e</sup> siècle, les tissus de soie et le camelot jouaient encore un rôle. L'utilisation du camelot notamment était plus large qu'il n'y paraît, car on en confectionnait souvent les corsages de robes, de corsets ou de chemisettes. À côté de la croissance de la serge, il faut noter les progrès de la toile et, dans une moindre mesure, des tissus de coton.
- 117 Les bandes de velours qui constituaient le principal décor du costume féminin à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle se sont maintenues jusque vers 1630. Elles ont progressivement disparu, remplacées par des applications de plusieurs rangées de passements<sup>95</sup>. Comme pour les bandes de velours, c'étaient les femmes d'artisans ou de marchands qui usaient de ce type d'ornement. On n'en trouve jamais d'ailleurs sur des tissus de soie.
- 118 L'examen des tissus utilisés pour la confection de la cotte, du corps et du tablier qui, à eux trois, constituaient les deux tiers de l'ensemble des vêtements recensés dans les inventaires entre 1661 et 1670, permet de mieux analyser les changements. La place du drap et celle de la serge dans la confection des corps féminins (cf. Graphique 15) évolue de façon analogue à celle de l'ensemble des vêtements<sup>96</sup>. Le camelot dont l'emploi, comme celui de la soie, a toujours été un peu marginal, a été de moins en moins utilisé tandis que la soie, ayant atteint un niveau de 5 à 6 %, s'y est maintenue. En revanche, les tissus de coton, surtout la futaine, ont vite pris une place relativement importante (autour de 20 % avec quelques irrégularités). Quant aux corps de toile, leur proportion augmente un peu à partir de 1640 et fortement après 1660 (36 %).

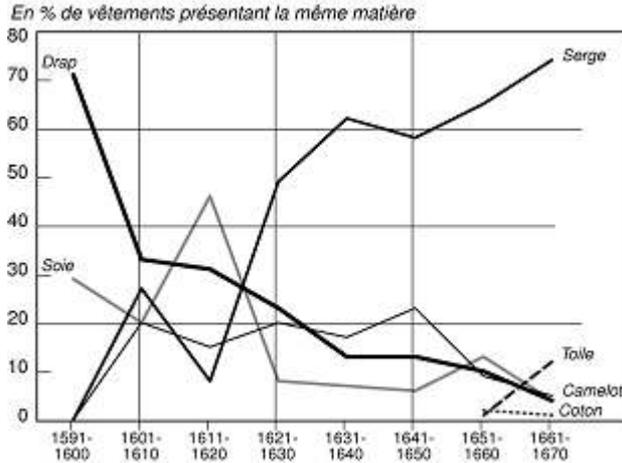
Graphique 15. Tissus pour la confection du « corps »



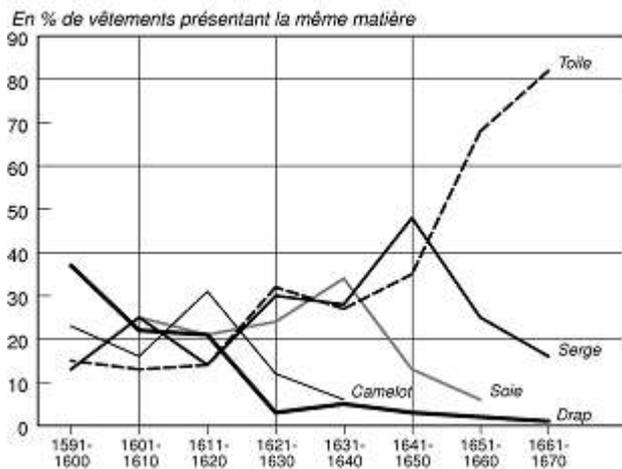
- 119 Le graphique 16 doit s'interpréter en fonction de l'histoire de la cotte et de sa place dans les vestiaires féminins, dérisoire à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, écrasante dans les années 1650 et 1660<sup>97</sup>. La proportion de tissus de soie entre 1611 et 1620 est normale, puisqu'à cette date la cotte est le vêtement de femmes plutôt riches. Mais sa diffusion ultérieure dans toutes les classes se traduit par une envolée de la serge, suivie d'une croissance plus modérée mais assez continue. Le camelot, qui a longtemps tenu une place honorable dans la fabrication des cottes, n'a plus beaucoup de succès après 1650.
- 120 Les cottes de toile sont apparues tard, mais se sont multipliées rapidement : on comptait 36 cottes (et 27 jupes) de toiles diverses entre 1661 et 1670. Une partie pouvait être des vêtements d'été et constituer la version légère des cottes de serge. Mais, avec les corps de toile ou de futaine qui se répandent au même moment, ce sont, pour une bonne part, les premières pièces de linge répertoriées dans les inventaires de Meaux, à l'exception des chemises attestées depuis longtemps et dont les femmes riches possédaient jusqu'à deux douzaines. Ce linge n'était pas le privilège des dames. Cottes et jupes de toile faisaient partie aussi bien de la garde-robe de femmes d'élus que de celles d'un potier d'étain, d'un tonnelier, d'un maçon ou d'un laboureur. Les femmes les plus raffinées utilisaient de la toile de lin ou de la toile de Hollande pour leurs jupes et leurs cottes et les ornaient de dentelle.
- 121 Jusqu'à la moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, les inventaires n'ont guère recensé, et seulement de façon intermittente, du menu linge (collets, gorgerettes, coiffes, mouchoirs, « biais », poignets), et de rares vêtements de nuit, des coiffes, des cornettes, des mouchoirs de nuit<sup>98</sup> et quelques corps de nuit<sup>99</sup>.
- 122 Il existait, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, une quantité appréciable de tabliers de serge, de toile, de soie, essentiellement de taffetas, et surtout de camelot, camelot de soie, camelot ondé, camelot de Turquie (cf. Graphique 17). Le drap ne tenait pas une place aussi importante que dans les autres vêtements féminins (37 % cependant). La plupart de ces étoffes ont rapidement régressé. La première à s'effacer a été le drap, dès 1620, suivi par le camelot à partir de 1630 et surtout de 1640. La soie est restée très employée jusque dans les années 1631 à 1640, où elle remportait encore un certain succès. La serge elle-même a perdu de son emprise à partir de 1650. Mais les tabliers de toile peu nombreux à l'origine ont doublé leurs effectifs à partir de 1620, les ont quadruplés en 1650 et ont continué à se multiplier. C'est que toutes les femmes, riches ou pauvres, se sont mises à posséder des tabliers, et à les porter en certaines occasions. Les plus à

l'aise en avaient un grand nombre, souvent de toile fine et parfois bordés de dentelle. On avait deux ou trois tabliers de taffetas, on pouvait posséder une douzaine de tabliers de toile ou plus.

Graphique 16. Tissus de cotte



Graphique 17. Tissus des tabliers



123 Vers 1600, la plupart des tabliers étaient noirs, y compris les quelques tabliers de toile<sup>100</sup> mentionnés à cette époque. Ils se fondaient dans l'ensemble des vêtements, mieux, ils faisaient partie intégrante du costume, du moins du costume populaire. À ce titre, les tabliers étaient dignes d'embellissements, par exemple des cordons de soie et des attaches d'argent. À la mi- XVII<sup>e</sup> siècle, ce qu'on appelait l'habit pouvait comprendre le tablier. Ainsi l'habit noir de serge d'Aumale apporté en mariage par Jeanne Leduc en 1659 consistait en cors, cotte et tablier<sup>101</sup>.

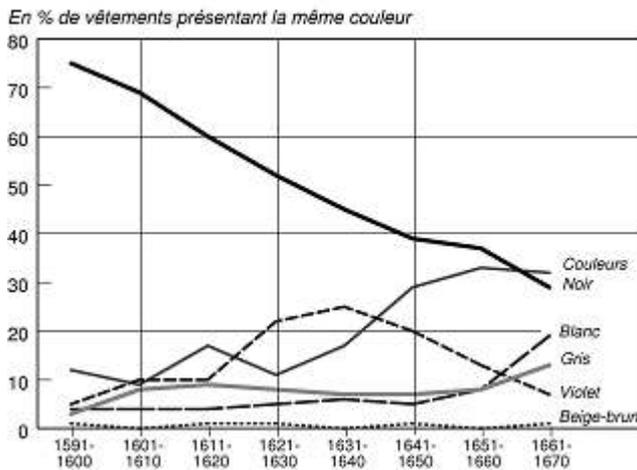
124 Le tablier de toile blanche, lui, tranchait sur les autres vêtements et ne jouait pas le même rôle. C'était devenu un simple accessoire, indispensable pour accomplir certaines tâches, ou dans certaines circonstances. Deux gravures d'Abraham Bosse, *la Parole de Lazare* qui doit dater des années 1635, et *Donner à manger à ceux qui ont faim*, gravure sans doute un peu plus tardive, illustrent bien ces usages. La femme riche revêt un tablier pour veiller un malade ou pour faire la charité, même si elle se cantonne dans un rôle de spectatrice. Et, dans les deux cas, on peut comparer le tablier de la maîtresse

de maison, bordé de dentelle, à celui de la servante du mauvais riche ou de la suivante qui donne le pain aux pauvres.

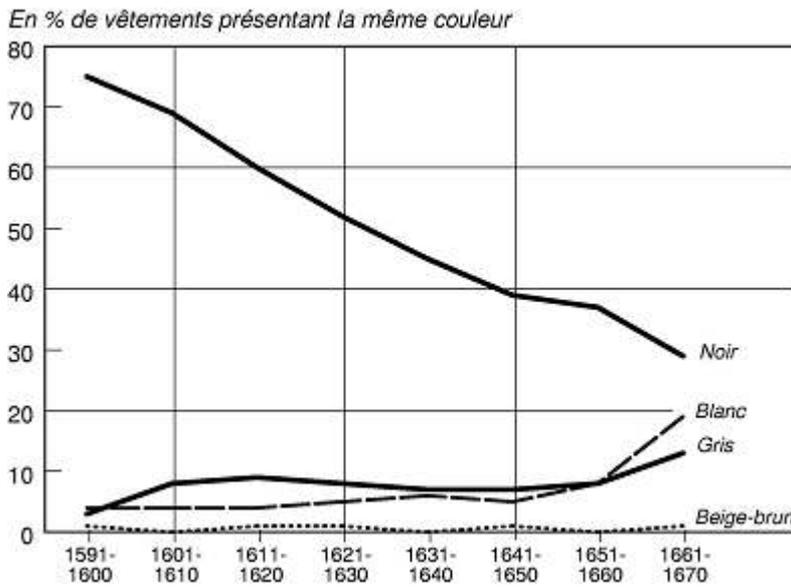
Les couleurs

- 125 Quoique les jurés priseurs attachassent moins d'importance aux couleurs des vêtements qu'à leur matière, les indications sont pourtant nombreuses<sup>102</sup>, assez bien réparties tout au long de la période étudiée, mais très sélectives. Les priseurs n'ont relevé la couleur des tabliers que dans 37 % des cas en moyenne, alors qu'était notée la couleur de 66 % des corps et de 92 % des cottes. Cette disparité ne se retrouve pas dans le relevé des tissus dont étaient fabriqués les mêmes vêtements.
- 126 Un graphique détaillant toutes les couleurs aurait été illisible. Aussi, dans le graphique 18, ai-je regroupé en une seule courbe toutes les vraies couleurs<sup>103</sup>, à l'exception du violet dont l'histoire est distincte. Le graphique 19 ne retient que les couleurs neutres et le graphique 20 rend leur rôle aux couleurs qui, peu à peu, ont égayé le costume des femmes.

Graphique 18. Couleurs du costume féminin



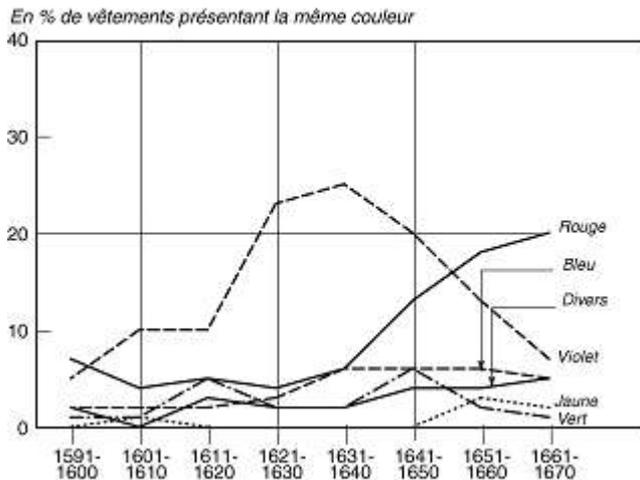
Graphique 19. Noir, blanc, gris et beige dans le costume féminin



- 127 La place du noir, si écrasante vers 1600, s'est réduite régulièrement jusqu'à moins de 30 % en fin de période, mais reste la première. Certes, le garde-robe et le chaperon avaient disparu et les bonnets de drap ou de velours noir n'étaient plus bien nombreux. Mais le noir avait ses bastions, le corps, par exemple, dont les couleurs étaient en général plus ternes que celles des cottes et des jupes. Et il est rare que dans les garde-robes les plus colorées, on ne trouve pas au moins un « habit » noir ou un corps et une cotte noirs. C'étaient parfois de vieux vêtements, résidu d'une garde-robe démodée mais ils pouvaient aussi, taillés dans de la serge de Londres, constituer la pièce de choix des vestiaires féminins<sup>104</sup>.
- 128 Le graphique 18 montre que le gris n'a pas profité de la réduction du noir pour envahir le costume féminin ; entre 1661 et 1670, quoiqu'il soit un peu plus utilisé que précédemment, on ne trouve encore que 13 % de vêtements gris, ce qui laisse une large place au blanc et aux couleurs, notamment à la gamme des rouges.
- 129 Le blanc est demeuré à peu près stable jusque vers 1660, date à partir de laquelle il a beaucoup augmenté : 19 % de vêtements blancs. Mais il faut nuancer ces résultats. Il est probable que, dans leur majorité, les cottes et les corps blancs recensés n'étaient que des sous-vêtements. Inversement, il y a toujours eu plus de blanc dans le costume féminin qu'il n'y paraît à première vue car, même si les tabliers blancs se sont multipliés, de nombreux tabliers dont la couleur n'est pas indiquée étaient sans doute aussi blancs<sup>105</sup>. D'autre part, les accessoires de lingerie, coiffes, cols, poignets, mouchoirs de col ont éclairé les tenues pendant que les bonnets de velours ou de drap, et surtout les chaperons, tendaient à disparaître. Quant aux vêtements beiges ou bruns, d'une période à l'autre, ils sont restés rares.
- 130 C'est surtout dans les cottes et plus encore dans les jupes qu'éclataient les couleurs. Le graphique 20 montre que seules deux couleurs ont joué un rôle important, le violet et le rouge. Le violet a rencontré, plus encore que dans le costume masculin, un étonnant succès entre 1621 et 1650, jusqu'à 25 % des vêtements entre 1631 et 1640. Le rouge lui a succédé, mais n'atteint pas encore les 20 % entre 1661 et 1670 ; sans rejoindre le noir, il est en tête des autres couleurs. À cette date, quoiqu'en nette régression, le violet était

encore un peu plus répandu (7 %) que le bleu (5 %). Le jaune et le vert étaient moins fréquents. Mais des serges vertes et jaunes, mentionnées chez les marchands, étaient utilisées comme doublure (non prises en compte dans les calculs), le vert doublant traditionnellement les cottes rose sèche et violettes et le jaune, les cottes rouges et les bleues. En revanche, les tabliers jaunes (qui sont comptabilisés) sont en règle générale faits de toile de chanvre non blanchis<sup>106</sup>.

Graphique 20. Le progrès des vraies couleurs dans le costume féminin

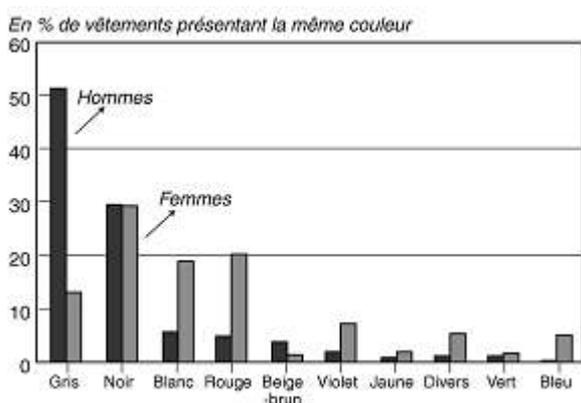


- 131 Pendant le premier tiers du siècle, le jaune, uni ou mélangé à d'autres couleurs, n'apparaît que dans des tissus de soie. Marie de Meaux, femme d'un écuyer, avait en 1609 une cotte de satin jaune paille et une autre de damas orange ; Madeleine de la Voste possédait en 1615 une cotte de taffetas et une autre de damas, toutes deux jaunes et vertes ; un peu plus tard deux femmes avaient chacune un « corps » de damas, l'un rouge et jaune, l'autre jaune paille et incarnat. Mais dès les années 1630, et encore plus à partir de 1650, à côté de jupes de taffetas ou de tabis jaune des élégantes, on rencontre des cottes ou des jupes de camelot ou même de serge jaune, notamment de serge d'Aumale. L'usage du vert et celui de nuances délicates de rose (nacarat, incarnadin) s'est pareillement banalisé<sup>107</sup>.
- 132 Les indications sur le décor des tissus restent rares à cette époque. Il y a juste quelques mélanges de couleurs, quelques mentions de tissus à fleurs. Feuillages et ramages sont exceptionnels. On ne rencontre encore ni carreaux, ni rayures et très peu de tissus « mouchetés »<sup>108</sup>. Cette rareté tient peut-être à une certaine paresse des priseurs, car la description des stocks de Nicolas Billot, marchand drapier en 1608, par exemple, mentionne deux pièces de droguet figuré à petits carreaux jaune et violet<sup>109</sup>, et l'on recense du droguet rayé dans l'inventaire de Patron en 1668<sup>110</sup>. Mais, même chez les marchands, ce type d'indications fait souvent défaut.
- 133 Avant d'achever cette esquisse, je comparerai, dans le graphique 21, l'utilisation des couleurs dans les costumes masculins et féminins durant les années 1661 à 1670 comme je l'ai fait pour la fin du XVI<sup>e</sup> siècle (cf. Graphique 2). Tandis qu'autour de 1600 les deux distributions étaient presque identiques, on constate un net dimorphisme. L'homme du deuxième tiers du XVII<sup>e</sup> siècle s'habille en gris, un peu en noir, seul point où il rencontre la femme ; le blanc ne tient plus grand place et les couleurs encore moins. La femme au

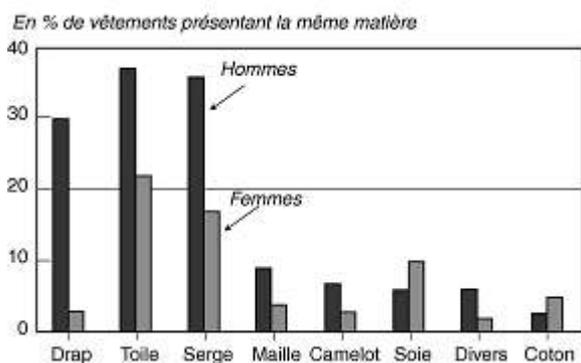
contraire boude le gris ; elle possède un certain nombre de vêtements blancs ou rouges et commence à porter du bleu.

- 134 Le même contraste se retrouve en ce qui concerne les tissus employés à la confection des costumes masculins et féminins entre 1661 et 1670 (cf. Graphique 22<sup>111</sup>). La belle homogénéité de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle (cf. Graphique 1) a disparu. Le drap tient toujours, ou plutôt de nouveau, le premier rôle dans le costume masculin tandis qu'il a presque disparu du costume féminin ; la femme des années 1660 s'habille de toile et de serge. Même l'usage des matériaux qui ne jouaient qu'un rôle secondaire dans l'habillement s'est inversé. Les femmes utilisent à la fin du siècle plus de tissus de soie pour leurs jupes, leurs corps et leurs cottes au moment où les hommes commencent à se faire tailler des manteaux, des pourpoints ou des casaques, et d'autres vêtements, dans du camelot.

Graphique 21. Couleurs du costume masculin et féminin (1661-1670)



Graphique 22. Matériaux du costume masculin et féminin (1661-1670)



- 135 Les chiffres tirés de l'analyse des inventaires sont précieux car ils permettent une approche critique et chiffrée de divers aspects de l'histoire du costume : pièces de vêtement qui le composent, tissus dans lesquels celles-ci sont taillées, couleurs adoptées. Ils concernent une petite ville, mais des recherches ultérieures centrées sur des villes plus ou moins grandes, plus ou moins lointaines, permettront de confirmer ces résultats ou de limiter leur portée. À première vue, je parierais pour la découverte de nombreux points communs avec le costume des villes voisines et même de Paris, à condition sociale comparable.

- 136 Jouant avec la coupe des vêtements, leur longueur, la manière de les porter, la forme des manches et des encolures, la mode est difficile à percevoir dans les inventaires. Abstraction faite des engouements dus à une mode particulièrement capricieuse, il reste patent que le costume ordinaire, commun, et pas uniquement celui des groupes privilégiés, a changé pendant les 80 ans qui se sont écoulés entre la mort d'Henri III et la jeunesse de Louis XIV, sans qu'on puisse pourtant parler de révolution. Les changements ont été progressifs et l'impression d'un perpétuel glissement est accentuée par le caractère des sources qui recensent côte à côte des tenues au goût du jour et des vêtements anciens, voire très anciens, sans qu'il soit toujours facile de distinguer les uns des autres.
- 137 En 1670, comme en 1590, le costume masculin se compose d'un pourpoint et d'un haut-de-chausses. Au XVII<sup>e</sup> siècle, ils sont coupés généralement dans un lainage (drap, serge) de couleur sombre ou neutre (du noir puis du gris) accompagnés dans la plupart des circonstances par un manteau, première esquisse d'un costume trois pièces, et portés avec un chapeau. Voilà pour l'essentiel. Mais à côté de ce modèle de base que de transformations ! Les vêtements pseudo-militaires comme le collet ou le colletin, encore nombreux à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, ont complètement disparu, de même que la jupe qui se portait sur le pourpoint ou à la place du pourpoint. En revanche, la casaque, apparue dans les inventaires meldeois dès 1620, puis le justaucorps autour de 1640, sont venus concurrencer le manteau. Le justaucorps a rencontré tant de succès que, dans les années 1680, associé à la culotte et complété plus tard par la veste, il aura remplacé l'ensemble pourpoint et haut-de-chausses. Simultanément, les bas d'estame, de coton, de fil, plus rarement de soie se sont substitués aux vieux bas-de-chausses de drap et l'avènement, puis la multiplication des caleçons (on en trouve dans plus de 60 % des inventaires dans les années 1660) révèle de nouvelles habitudes vestimentaires.
- 138 Le costume féminin a subi une transformation plus précoce et sans doute plus radicale, quoique le principe de base ait été respecté : une superposition d'éléments qui se recouvraient en mettant en évidence une partie des vêtements de dessous. À la robe portée sur le corset ou la chemisette, majoritaire dans les années 1590, a succédé l'ensemble corps et cotte (ou jupe) généralement adopté dans les années 1660. Au cours du temps, des vêtements qui avaient tenu une place importante dans les vestiaires féminins en ont tout à fait disparu ; je citerai le corset, le garde-robe, le chaperon mentionnés dans plus des deux tiers des inventaires de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Comme pour les hommes, quoique le port de la chemise fût acquis à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, l'usage du linge de corps s'est généralisé. L'habitude de porter en sous-vêtement une cotte de toile et un corps de toile ou de coton s'est prise au cours du XVII<sup>e</sup> siècle. Ces transformations n'ont peut-être pas modifié sensiblement l'apparence de la femme. Pourtant, quoique la superposition de plusieurs jupes reste la règle, sa silhouette a dû s'affiner avec, sans doute, la disparition des bourrelets et, surtout, l'allègement, bien réel, dû à la régression du drap et à l'utilisation dans la confection de tissus moins épais comme la serge. Plus visible a sans doute été l'abandon progressif du noir, notamment pour les cottes, et l'épanouissement de la couleur, du violet d'abord puis du rouge et, en petite quantité, du bleu, du jaune, du vert.
- 139 À toutes les périodes, ne se distinguent du modèle commun que le petit groupe des notables (essentiellement des gens de robe) et de leurs épouses, et parfois quelques personnes très âgées, qui sont restées vêtues à la mode de leur jeunesse. L'impression dominante est celle d'une grande homogénéité en l'absence pourtant de règle écrite.

---

## BIBLIOGRAPHIE

- ARNOLD, Janet, *The cut and construction of clothes for men and women c1560-1620*, New York, Macmillan, Drama Book, 1995.
- BAULANT, Micheline, « Bordures et bandes dans le costume féminin à Meaux entre 1591 et 1640 », in *Lisières et Bordures. Journées d'études de l'Association française pour l'Étude du Textile*, Bonnes, Éditions les Gorgones, 2000, pp. 41-54.
- BRAUNSTEIN, Philippe, *Un banquier mis à nu*, Paris, Gallimard, 1992, 144 p.
- GODARD DE DONVILLE, Louise, *Signification de la Mode sous Louis XIII*, Aix-en-Provence, Edisud, 1978.
- GUILHERMY, François de, *Inscriptions de la France du v<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècles*. Recueil des Inscriptions de l'ancien diocèse de Paris, t. II, III, IV et V, 1873-1883.
- LEHOUX, Françoise, *Le cadre de vie des médecins parisiens aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles*, Paris, Picard, 1976, 611 p.
- LELOIR, Maurice, *Histoire du costume de l'Antiquité à 1914*, Paris, 1935-1951, t. VIII, 1610-1643 : Louis XIII et t. IX, Louis XIV, 1<sup>ère</sup> partie, 1643-1678.
- MARROU, Henri-Irénée, *Décadence romaine ou antiquité tardive, III<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions du Seuil, 1977.
- PIPONNIER, Françoise, « Une révolution dans le costume masculin au xiv<sup>e</sup> siècle », in *Le vêtement. Histoire, archéologie et symbolique vestimentaire au Moyen Âge*, Paris, Le Léopard d'or, 1989, pp. 225-242.
- ROCHE, Daniel, *La culture des apparences*, Paris, Fayard, 1989, 549 p.
- ROCHE, Daniel, *Le Peuple de Paris*, Paris, Aubier, 1981, 288 p.
- ROY, Hippolyte, *La vie, la mode, le costume au xvii<sup>e</sup> siècle...*, Paris, Champion, 1914, XVI-555 p.
- RUPPERT, Jacques, *Le costume*. t. 2 : *La Renaissance. Le style Louis XIII* et t. 3 : *Époques Louis XIV et Louis XV*, Paris, 1930-1932, rééd. Paris, Flammarion, 1990.

## NOTES

1. Notamment D. ROCHE, 1989 et 1981, le chapitre que cet auteur a consacré au vêtement populaire.
2. 93 inventaires mentionnant des garde-robes féminines recensent presque 1 700 vêtements alors qu'entre 1641 et 1650 on n'a retrouvé que 24 inventaires mentionnant 300 vêtements de femmes. Pour toutes les périodes, on trouve un peu moins d'inventaires permettant de reconstituer des garde-robes masculines.
3. Et comment penser qu'autour de 1610, Marie de Meaux, femme d'un écuyer, propriétaire de cinq robes de velours, de damas ou de taffetas, Jacqueline Harouard, veuve d'un procureur au bailliage ou la respectable veuve du président Cousinet n'aient eu ni bas-de-chausses, ni souliers ?
4. À côté, par exemple, des ressources du Musée Carnavalet, on a utilisé de façon systématique les fonds du Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale.

5. Ainsi André Blum, spécialiste d'Abraham Bosse, considère qu'il est impossible de dater des œuvres comme *la Parabole de l'Enfant prodigue* ou *les Cris de Paris*.
6. L'éditeur (et graveur) Jaspar Isac, originaire d'Anvers, a fait une bonne partie de sa carrière à Paris. Son fonds de gravures devrait être composé de personnages ou de scènes parisiennes. On trouve pourtant sous son excudit avec privilège une gravure rectangulaire intitulée : *Le Taste-poule*. Cette gravure se retrouve, presque identique, mais avec un cadre rond dans le fonds des Wierix.
7. J'ai supprimé les pièces mentionnées dans moins de 10 % des inventaires, à l'exception des bottes qui sont à ajouter aux souliers.
8. Pour la période considérée, les ouvrages qui m'ont été les plus utiles sont M. LELOIR, 1935-1951, J. RUPPERT, rééd. 1990, F. LEHOUX, 1976 et L. GODARD DE DONVILLE, 1978.
9. Le vestiaire de certains Meldois comportait jusqu'à 6 ou 7 pourpoints et une quinzaine de chausses.
10. Cf. F. PIPONNIER, 1989.
11. Cotgrave la définit comme une sorte de longue « jacket » comme nos porteurs, dit-il, portent sur le reste de leurs autres vêtements.
12. Dans 2 des 5 inventaires ne mentionnant aucun manteau, le mari survivant a « repris » une partie de ses vêtements. 2 autres documents sont manifestement très incomplets, sans qu'on sache s'il y a eu partage préalable, legs en nature ou si le document est inachevé.
13. Un des manuscrits de son autobiographie, qui se trouve à la Bibliothèque Nationale (Ms allemand 211), a été édité par P. BRAUNSTEIN, 1992.
14. Quoique ceux-ci soient souvent négligés dans les inventaires.
15. Ce terme, qui n'apparaît pas dans les inventaires, est emprunté à la description de l'armure où il désigne la pièce qui protège le haut de la cuisse.
16. Plus tard, les grègues semblent disparaître du costume populaire et être réservées aux cavaliers, aux très jeunes gens ou aux très grands personnages.
17. Chauveau en fait porter à Orgon et l'édition de Molière de 1682 en attribue à l'Avare.
18. Datée de 1600 par le catalogue de la collection Hennin.
19. Cabinet des Estampes de la B.N.F. (abrégé ensuite Estampes) Ob20a.
20. ARNOLD, J., 1995.
21. GUILLERMY, F. de, t. II, III, IV et V, 1873-1883.
22. Estampes Qb 1572. Les inventaires de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle ne mentionnent qu'un seul « manteau à manches appelé balendran ».
23. Il existe au Cabinet des Estampes une gravure commémorant la Révocation de l'Édit de Nantes au premier plan de laquelle on voit un jeune page dont le pourpoint s'orne de deux manches archaïques, très longues et très étroites. L'auteur de la gravure est flamand.
24. Inversement les assassins du duc de Guise, saisis dans le feu de l'action, ne portaient pas de manteau.
25. J'ai conservé la cotte et les bas, en raison de leur place ultérieure, mais j'ai éliminé les autres pièces qui apparaissent dans moins de 10 % des inventaires.
26. A.D. S.-et-M., 80E62, 2 mai 1591, inventaire après décès de Nicolas Ploque. Ce que les inventaires désignent par une robe courte, c'est une robe dépourvue de queue. Les pieds sont cachés, même par une robe courte.
27. BAULANT, M., 2000.
28. Peut-être par bienséance. Plus tard, dans les églises, on ne porte pas la robe troussée.

29. L'image de *la Mulier parisiensis*, dans le recueil de de Bry laisse voir de grosses manches qui rappellent celles de l'effigie tombale de madame de Ninvilliers dans l'église Saint-Martin à Vert-le-Petit (Essonne).
30. Qui, elles, portent encore des sur-manches.
31. Gravure de Thomas de Leu, Estampes, Ed11.
32. On discerne mal cet ensemble sur les images car, à cette date, le corps n'a pas de basque.
33. Le changement est d'autant plus difficile à dater que peu de femmes portent des cottes. En 1593, l'inventaire de Michel Moreau mentionne encore des cottes pourvues d'un corps appartenant à sa femme. En 1599, celles de dame Philippe de Rotheluge n'en ont plus.
34. On ne trouve à Meaux aucune mention de chaperon en pointe sur le front, plus distingué que le chaperon plat.
35. Dans les graphiques 1 et 2, il s'agit du pourcentage de vêtements présentant telle ou telle caractéristique (matériau, couleur). Il en est de même dans les graphiques 7 et 8, ainsi que dans les graphiques 14 à 22.
36. Plus de 20 % des hommes de l'échantillon 1591-1600 travaillaient dans ce secteur, sans y inclure les tailleurs ou les chapeliers. Il est vrai que si les minutes d'autres notaires avaient été conservées, elles auraient peut-être mis en évidence d'autres corps de métier.
37. Dans un milieu tout à fait différent, celui des médecins parisiens, Françoise Lehoux montre que les robes de femmes de médecins étaient toutes noires et que c'est dans les cottes et cotillons que les couleurs éclataient.
38. Certains priseurs distinguent pourtant des vêtements « de deuil », parmi les vêtements noirs ordinaires.
39. La teinture en écarlate rouge, la plus chère, était à 10 Fr. de Lorraine, le noir garancé à 2 Fr., la fleur de pêcher et d'autres à 8 gros. 5 Fr. barrois valent à l'époque à peu près 3 livres tournois. Cf. H. ROY, 1914.
40. Quoique le terme « brun » risque d'avoir encore à cette époque le sens médiéval de « foncé ».
41. Dans les graphiques 3 à 6, puis 9 à 13, il s'agit du pourcentage d'inventaires mentionnant tel ou tel vêtement.
42. Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, la soutane existe dans les garde-robes d'ecclésiastiques, en concurrence avec les robes, mais en 1625, Jean Belhomme, lieutenant civil, en possédait deux et Robert Lemadre, docteur en médecine quatre en 1626 (A.D. S.-et-M., 2Bp1919, 22 février 1625 et 6 décembre 1626).
43. Comme, par exemple, Jacques Gillet, marchand hôtelier ou Jean Mully, marchand apothicaire (A.D. S.-et-M., 2Bp1919, 15 mai et 3 décembre 1625).
44. Exemple : Nicolas Jarry, maître tondeur (A.D. S.-et-M., 79E20, 26 novembre 1621) ou Roland Bienvenu, marchand linge (A.D. S.-et-M., 2Bp1920, 28 juillet 1629).
45. Largement représentés dans les inventaires après décès jusqu'en 1620 : 60 à 70 %. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, il ne sera plus question de bas-de-chausses même dans les campagnes.
46. A.D. S.-et-M., 112E70, 25 février 1630, inventaire après décès de sa femme, Madeleine Delaistre. Dans les gravures, le boulanger en train de pétrir sa pâte est souvent représenté en caleçon.
47. A.D. S.-et-M., 79E19, 13 juillet 1620. Inventaire après décès de Michel Cretoys.
48. On ne trouve des hongrelines que dans 5 inventaires masculins, tous entre 1621 et 1630. Je ne l'ai donc pas fait figurer sur le graphique 6, qui ne débute qu'en 1631.

49. MARROU, H.-I., 1977, pp. 18-20.
50. Les rhingraves juponantes se doublaient d'une culotte collante. Bien entendu, je n'en ai pas rencontré d'exemple dans les inventaires de Meaux.
51. Voir note 35 ainsi que pour le graphique 8.
52. A.D. S.-et-M., 80E103, 7 mars 1661. Autre exemple plus ancien : Jean Belfond, lieutenant civil avait au moins un pourpoint et un haut-de-chausses de serge noire (A.D. S.-et-M., 2Bp1919, 22 février 1625).
53. En 1654, les 16 paires de bas de toile blanche de Nicolas Leroy, élu en 1654, faussent un peu la courbe (A.D. S.-et-M., 151E19).
54. Autour de 70 % dans les années 1650 à 1670 au lieu de 88 % avant 1600.
55. En 1636, les serges d'Aumale et de Mouy se vendaient à Meaux dans la boutique de Mathieu Cretoys autour de 30 s. l'aune ; la serge façon de Chartres valait encore moins, guère plus de 20 s. l'aune, tandis que la serge de Limestone coûtait de 5 à 6 l. l'aune.
56. 14 % d'indications de matière pour les chapeaux entre 1661 et 1670 au lieu de 69 % pour l'ensemble des vêtements.
57. La tiretaine est toujours un tissu de très basse qualité. Je serais moins affirmative pour le droguet dont la composition, l'armure et la qualité sont assez variables. Au XVII<sup>e</sup> siècle, il s'agit généralement d'un tissu croisé de laine ou de laine et fil. Celui que vendent les marchands de Meaux ne coûte pas cher et les vêtements de droguet estimés dans les inventaires le sont à bas prix. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, en revanche, on trouve des droguets de soie et de coton.
58. Voir la note 41 pour les graphiques 9 à 13.
59. Au XVII<sup>e</sup> siècle, sorte de taffetas épais à chaîne d'organsin et trame de soie cuite.
60. A.D. S.-et-M., 80E62, 11 août 1593, inventaire après décès de Michel Moreau.
61. Il existe une version été et une version hiver de certaines gravures de Bosse, par exemple *la Visite à l'accouchée* ou *Donner du pain...* dans *les œuvres de miséricorde* ou *l'Hiver*. Dans cette version quelques femmes arborent cette petite cape. Il s'agit en général de femmes d'un certain âge, les jeunes filles ne l'apprécient pas. On en trouve aussi dans des gravures sorties de l'atelier de Lagniet ou dans des œuvres de Lepautre.
62. Un manteau d'étamine sur lequel il y a des passements veloutés de soie noir tant par le bas que sur le corps. (A.D. S.-et-M., 2Bp1919, inventaire après décès de Jean Mully, 15 mai 1625).
63. A.D. S.-et-M., 2Bp2145, 27 novembre 1624.
64. A.D. S.-et-M., 2Bp1919, 22 février 1625.
65. A.D. S.-et-M., 79E28, 28 décembre 1626.
66. A.D. S.-et-M., 129E45, 28 décembre 1634.
67. A.D. S.-et-M., 151E31, 7 novembre 1668, inventaire de Geneviève Pasquier.
68. Tel le manteau de ferrandine de Françoise Bourdon, femme d'un orfèvre (A.D. S.-et-M., 143E102, 19 juillet 1685). Elle avait aussi un manteau de gros de Tours à fleurs.
69. Par exemple, le manteau et la jupe de crépon brun d'Anne Mansart, femme d'un marchand de vin (A.D. S.-et-M., 2Bp1922, 13 juin 1685).
70. A.D. S.-et-M., B338, 28 décembre 1677.
71. A.D. S.-et-M., 149E47, 5 novembre 1693.
72. Vêtement si proche du pelisson qu'on trouve à l'occasion mention d'une « chemisette ou plisson ». Il s'agit d'un vêtement d'intérieur, sans prétention à l'élégance. Fourré n'implique pas nécessairement qu'il fût doublé de fourrure.
73. A.D. S.-et-M., 139E3, 21 mars 1592.

74. Les gravures populaires représentent la commère parisienne coiffée du chaperon plat jusque vers 1650.
75. À mesure qu'on avance dans le siècle, il s'agit assez souvent de tabliers de toile qu'on commence à trouver chez les femmes riches et qui se comptent par douzaines ou demi-douzaines.
76. A.D. S.-et-M., 79E71, 15 octobre 1651.
77. A.D. S.-et-M., 2Bp2146, 20 juin 1631, inventaire de Jean Mention, maître boulanger.
78. A.D. S.-et-M., 112E70, 13 janvier 1654.
79. Par exemple, les femmes que dessine Chauveau pour l'édition de Molière de 1663.
80. A.D. S.-et-M., 2Bp2151, 24 décembre 1652.
81. A.D. S.-et-M., 80E62, 23 novembre 1592.
82. A.D. S.-et-M., 79E73, 31 août 1651.
83. A.D. S.-et-M., 2Bp2151, 11 décembre 1652.
84. Il s'agit d'une pièce de tissu (peut-être doublée de carton) destinée à couvrir le laçage du corps.
85. A.D. S.-et-M., 151E19, 16 novembre 1654.
86. A.D. S.-et-M., 143E70, 19 novembre 1666.
87. A.D. S.-et-M., 2Bp2147, 30 novembre 1633, inventaire de Jeanne Dugin ; 141E126, 8 août 1666, inventaire de Marguerite Patron ; 151E30, 23 mai 1666, inventaire de Marie Roussel.
88. On trouvera même plus tard des corps de hongreline ou des corps de plisson. Les dames de Meaux avaient l'habitude de démonter et remonter leurs vêtements. Certains inventaires font même mention de queues provenant de robes à queue.
89. A.D. S.-et-M., Bp83, 4 octobre 1622.
90. A.D. S.-et-M., 2Bp2147, 26 janvier 1634.
91. Alors que vers 1630 il y avait encore 20 % de corps de drap.
92. A.D. S.-et-M., 2Bp2146, 23 juin 1627.
93. L'iconographie montre certaines servantes, par exemple celle qui achète du vinaigre dans la gravure de Bosse, *Le vinaigrier*, vêtues de cottes à la cheville.
94. Le nombre des indications concernant les tissus employés dans le costume féminin (80 % en moyenne) rend les résultats solides.
95. Baulant, M., 2000.
96. Le score élevé de la serge dans les années 1641-1650 est peut-être dû aux dimensions réduites de l'échantillon, plus plébéien. Les inventaires de dames qu'il compte sont partiels.
97. Avant 1600, le pourcentage de cottes de soie et surtout de drap paraît important, mais le calcul repose en fait sur 7 cottes.
98. À peu près en même temps que les sous-vêtements de toile apparaissent, les inventaires commencent à préciser l'existence de mouchoirs à moucher à côté des mouchoirs de col et de nuit, plus anciens.
99. On trouve aussi un manteau de nuit dans l'inventaire de Madeleine de la Voste (A.D. S.-et-M., 112E70, 25 novembre 1615) et même une robe de nuit de serge doublée de revêche dans l'inventaire de Christine Goret, femme d'un maître maçon, (A.D. S.-et-M., 80E62, 21 mai 1591).
100. L'utilisation de la toile noire est confirmée par les inventaires des stocks de marchands, par exemple l'inventaire d'un nommé Michel (2Bp2148, 13 juillet 1638) qui recense plus de 100 aunes de toile noire.

**101.**A.D. S.-et-M., 143E53, 2 janvier 1659. Les inventaires de très jeunes filles ne recensent pas de tablier à l'exception d'éventuels tabliers de toile. Ainsi, en 1662, l'inventaire fait à la mort de Jean Brisebarre, voiturier par terre mentionne un habit noir appartenant à sa veuve Jeanne Lelong, composé d'un corps, d'une cotte et d'un tablier, tandis que l'habit de sa fille ne comportait qu'un corps et une cotte (A.D. S.-et-M., 129E62, 9 janvier 1662).

**102.**En moyenne, on a des indications de couleurs pour 55 % des vêtements, avec d'assez gros écarts d'un vêtement à l'autre. On peut aussi déceler un peu moins de soin dans les inventaires dressés devant les justices que dans ceux confectionnés par les notaires.

**103.**J'entends par « vraies couleurs » ce qui n'est ni noir, ni blanc, ni gris, faute d'un meilleur terme.

**104.**Parfois aussi, il s'agit de vêtements de deuil.

**105.**Entre 1661 et 1670, on ne mentionne qu'environ 14 % de tabliers blancs ou jaunes. On relève encore environ 11 % de tabliers noirs, mais peut-être éprouve-t-on plus souvent le besoin d'indiquer leur couleur parce qu'ils ne sont plus la norme.

**106.**L'inventaire de Madeleine Martin, femme d'un voiturier par terre en 1667, précise qu'elle possédait trois tabliers de toile, deux de toile blanchie et l'autre de toile jaune non blanchie (A.D. S.-et-M., 79E116, 18 juillet 1667).

**107.**Ces couleurs, et d'autres, apparaissent dans les stocks de serge d'Aumale de Mathieu Cretois en 1636 (A.D. S.-et-M., 2Bp2148).

**108.**J'ai juste repéré une hongrelaine de taffetas moucheté et une jupe de camelot moucheté appartenant à Marguerite Montgin, femme d'un capitaine des chasses du roi (A.D. S.-et-M., B100, 6 décembre 1641) et une cotte de satin moucheté dans l'inventaire de Jeanne Leroy, veuve d'un receveur des tailles (A.D. S.-et-M., 112E70, 20 décembre 1652).

**109.**A.D. S.-et-M., 140E6, 10 décembre 1608, inventaire de Marie Dagron, femme de Nicolas Billot.

**110.**A.D. S.-et-M., 141E 129, 6 mars 1668. On trouve aussi 30 aunes de crépon rayé rouge et bleu dans l'inventaire de Nicolas Leclerc en 1686 (151E47, 7 avril 1686).

**111.**Entre 1661 et 1670, la catégorie « divers » recouvre pour les hommes feutre et laine, pour les femmes un peu de cuir et l'étamine.

---

## RÉSUMÉS

Les inventaires après décès fournissent un moyen d'accès pour écrire une histoire des manières de s'habiller, en complément des sources iconographiques. L'exploitation statistique d'un corpus de ce type relatif à la ville de Meaux, en Brie, entre la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, permet de définir le « costume commun », autrement dit celui porté majoritairement par les hommes et les femmes, indépendamment de leur milieu social et sans privilégier celui réservé aux élites.

Cette documentation conduit à mieux connaître les habits en usage à cette époque, c'est-à-dire à désigner les types de vêtements adoptés par les uns et par les autres, les tissus employés pour

leur confection et les couleurs dans lesquelles ils sont réalisés. Mais elle ne présente pas seulement l'avantage de donner des informations chiffrées qui autorisent à proposer un modèle dominant au début du règne d'Henri IV, elle est irremplaçable pour marquer et dater les changements qui s'opèrent dans les tenues vestimentaires au cours de la période écoulée, ainsi que pour repérer les écarts qui, au fil du temps, séparent hommes et femmes dans le choix des matériaux et des couleurs.

Landmarks for a History of « Ordinary Clothing ». Example of Meaux (1590-1670)

Estate inventories provide material for a history of dressing habits. They complement iconographic sources. Statistical analysis of inventories from Meaux (Brie) between the end of the 16<sup>th</sup> and the mid-18<sup>th</sup> centuries enables defining « ordinary clothing », that is, what women and men of all social statuses wore, not simply the costumes of the elite.

The documents deepen understanding of the types of clothing worn, materials used in their making, and the range of colors. These may be used in two ways. As numerical information they serve to construct a model during the early reign of Henry IV. They also provide essential knowledge of changes over time in clothing types as well as the ways in which men's and women's clothing differed in terms of materials and colors.

## INDEX

**Index chronologique** : Période moderne

**Index géographique** : France

**Mots-clés** : consommation

## AUTEUR

MICHELINE BAULANT

CRH (CNRS-EHESS)